

Questionnaire connaissance client

Personne physique

Document à compléter et à renvoyer avec votre dossier de souscription/adhésion

Voici notre Questionnaire Connaissance Client. Celui-ci est composé de plusieurs pages qui visent à vous informer sur notre société mais aussi à recueillir des informations pour mieux vous connaître et mieux appréhender votre projet patrimonial. Ainsi, nous pouvons nous assurer que les contrats que nous vous proposerons de souscrire et les supports d'investissement choisis correspondent bien à vos connaissances et à votre expérience en matière d'investissement, ainsi qu'à votre situation financière et votre capacité à subir des pertes, et à vos objectifs patrimoniaux, y compris leur tolérance au risque.

Ce Questionnaire Connaissance Client permet ainsi de vous accompagner dans votre démarche patrimoniale : il est important que vous nous communiquiez avec précision et sincérité l'ensemble des informations nous permettant de vous proposer un conseil adapté. Cette diligence est effectuée dans votre intérêt et la fourniture d'informations complètes et sincères est une condition nécessaire pour vous faire bénéficier d'un service de qualité. Ce questionnaire est donc établi dans votre intérêt.

Si votre situation (ou celle de votre foyer) évolue ou que vous souhaitez nous faire part d'informations complémentaires que vous estimez susceptibles d'affecter votre situation personnelle, nous vous invitons à nous contacter.

Si l'une des questions qui vous a été soumise vous a semblé équivoque ou imprécise, nos conseillers vous apporteront les précisions nécessaires afin d'y répondre de la manière la plus complète possible. Plus généralement, nous vous invitons à nous informer, tout au long de votre investissement, des modifications affectant votre situation personnelle.

Toute incohérence entre les réponses apportées ci-après nous conduira à vous les signaler afin de clairement identifier vos objectifs et vos besoins.

BESOIN D'INFORMATIONS ? D'UN ACCOMPAGNEMENT ?

Nos conseillers sont à votre disposition par mail ou par téléphone pour vous aider dans votre démarche de souscription.

Sur rendez-vous, nous pouvons également vous accueillir dans nos bureaux.

13 rue d'Uzès, 75002 Paris

01 44 76 87 60

*Prix d'un appel local non surtaxé

www.lucya.com

INFORMATION CONCERNANT LE SOUSCRIPTEUR / ADHÉRENT

Identité

Veillez renseigner ci-après les informations personnelles du futur détenteur du contrat, y compris s'il est mineur. En présence d'un souscripteur / adhérent mineur ou d'un majeur placé sous un régime de protection juridique, veuillez aussi obligatoirement remplir l'annexe 1, située à la fin de ce document, concernant l'identification des représentants légaux.

Civilité : Madame Monsieur

Nom d'usage Nom de naissance

Prénom(s)

Date de naissance Nationalité

Statut / Protection juridique

Majeur : Capable* Sous protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice)

*Une personne capable dispose, juridiquement, de toutes ses capacités (physiques et mentales), et peut exercer ses droits et obligations.

Mineur : Sous administration légale* Émancipé Sous tutelle

*Un mineur est sous administration légale lorsque l'autorité parentale est assurée par ses deux parents ou l'un d'entre eux (en cas de veuvage par exemple).

IMPORTANT

Dans le cadre d'une co-souscription / co-adhésion, votre conjoint doit remplir l'annexe 2 située à la fin de ce document.

Coordonnées

Email Téléphone fixe Téléphone mobile

Adresse fiscale*

*Votre adresse fiscale est déterminée par la loi à partir de critères (lieu du foyer, lieu de vos intérêts économiques...). C'est ainsi celle où vous vous acquittez de vos obligations fiscales.

Adresse postale*
(si différente de votre adresse fiscale)

*L'adresse postale correspond à l'adresse où vous souhaitez recevoir votre courrier.

Obligations fiscales / Votre résidence fiscale (hors États-Unis d'Amérique) : Dans le cadre de la réglementation fiscale EAI (pour Échange Automatisé d'Informations), il est nécessaire d'identifier la liste des pays dans lesquels vous êtes considéré(e) comme résident(e) fiscal(e). À cet effet, merci de nous indiquer les pays / juridictions concernés, y compris la France.

Pays / Juridiction	Numéro d'Identification Fiscale (NIF)*

*Si le Pays/Juridiction est la France, la fourniture du NIF n'est pas obligatoire. Pour la France, le NIF est composé de 13 chiffres, et est propre à chaque déclarant. Pour connaître votre numéro, vous devez vous reporter à votre dernier avis d'imposition (sur le revenu, taxe d'habitation ou taxe foncière) au niveau du bloc « Vos références » et du champ « Numéro fiscal ». Pour les mineurs, veuillez indiquer les NIF des deux parents.

Réglementation FATCA

Avez-vous la nationalité américaine ? Oui** Non

Êtes-vous considéré(e) comme résident(e) à des fins fiscales aux États-Unis d'Amérique (ex : détention de la green card) ? Oui** Non

**Si oui, merci de nous communiquer l'un de vos trois numéros d'identification américains (Sécurité Sociale (SSN), identification employeur (EIN), identification fiscale (ITIN)) :

N° :

J'ai connaissance qu'une réponse positive entraîne une déclaration auprès de l'administration fiscale américaine au titre des obligations qui incombent aux établissements financiers au regard de la réglementation FATCA. Tout changement de situation pouvant entraîner une évolution de mon statut, au regard de la réglementation FATCA, doit être communiquée dans les plus brefs délais.

INFORMATIONS CONCERNANT LE SOUSCRIPTEUR / ADHÉRENT

Êtes-vous une Personne Politiquement Exposée (PPE) ?

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante* pour le compte d'un état, y compris de l'état français ? Oui Non

Si oui : Fonction exercée Date de cessation
*Exemples de PPE : chef d'état, chef du gouvernement, membre de l'organe dirigeant d'un parti, membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle, ambassadeur, membre d'un organe d'administration d'une entreprise publique...

Êtes-vous étroitement lié(e)* à une PPE (famille...) ? Oui Non

Si oui : Fonction exercée Lien avec cette personne
*Le conjoint ou le concubin notoire ; le partenaire de Pacs ; les enfants, ainsi que leur conjoint ou leur partenaire de Pacs.

DÉTERMINATION DE VOTRE PROFIL INVESTISSEUR

C'est quoi le profil investisseur ?

Le profil investisseur est une série de questions sur notamment vos revenus, votre patrimoine, vos expériences et connaissances financières, et aussi votre sensibilité face à un risque de perte en capital.

Chaque réponse fournie rapporte des points. Le profil investisseur est déterminé en additionnant tous les points accumulés.

Les objectifs du profil investisseur

Le profil investisseur permet de vous accompagner dans le choix et la répartition de vos supports d'investissements (fonds en euros et supports en unités de compte). Il vous indique la composition appropriée de votre contrat.

Confronté aux autres informations portées à notre connaissance, votre profil investisseur permet à Lucya de vous fournir un conseil approprié à votre situation personnelle et à vos besoins.

Ainsi la détermination de votre profil investisseur revêt un caractère important et s'inscrit dans votre intérêt.

Les profils investisseurs

Chez Lucya, il existe 3 profils investisseurs qui sont adossés au contrat : « Modéré », « équilibré » et « Dynamique ». Ceux-ci peuvent être représentés de la façon suivante :



Pour une présentation plus complète, veuillez vous reporter au document intitulé « Rapport de conseil - Les profils investisseurs de Lucya » qui accompagne votre dossier de souscription.

Bon à savoir

Si le détenteur du contrat est mineur, le formulaire du profil investisseur ci-après doit être rempli au niveau du foyer. En présence d'une adhésion / souscription conjointe, il convient de remplir un seul profil investisseur en tenant compte de la situation globale du couple.

Situation professionnelle

Statut : Salarié(e) (4pts) Travailleur Non Salarié (TNS) (3pts) Demandeur d'emploi (-2pts) Retraité(e) (0pt)
 Élève / Apprenti(e) / Étudiant(e) (0pt) Autre (0pt)

Intitulé de la profession (ou de la dernière profession)

Année prévisionnelle de départ à la retraite

Pour les personnes retraitées, veuillez reporter la date de départ à la retraite.

- Moins de 2 ans (-2pts)
 Entre 2 et 5 ans (2pts)
 Plus de 5 ans (6pts)
 Déjà retraité(e) (-2pts)

Situation familiale

Situation familiale : Célibataire (3pts) Union libre (4pts)
 Pacsé(e) (4pts) Marié(e) (4pts)
 Divorcé(e) (0pt) Veuf(ve) (0pt)

Si vous êtes marié(e), veuillez cocher votre régime matrimonial :
 Si vous êtes marié(e) sans contrat de mariage après le 1^{er} février 1966,
 veuillez cocher « Régime légal / Communauté réduite aux acquêts ».

- Régime légal / Communauté réduite aux acquêts
 Communauté réduite aux acquêts avec clause de préciput
 Séparation de bien
 Participation aux acquêts
 Communauté universelle
 Communauté universelle avec clause de préciput / attribution intégrale
 Communauté de meubles et acquêts

Nombre d'enfants

Veuillez les identifier :

Nom	Prénom	Date de naissance	Enfant à charge*
	/...../.....	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	/...../.....	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	/...../.....	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	/...../.....	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

*D'un point de vue fiscal, les personnes à charge sont des personnes, autre que le contribuable et son conjoint, qui sont rattachées au foyer fiscal.

Si vous avez d'autres personnes rattachées à votre foyer fiscal (parent, frère, sœur...), veuillez les identifier :

Nom	Prénom	Lien familial

Nombre total de personnes rattachées au foyer fiscal : 0(6pts) 1(5pts) 2(4pts) 3(0pt) Plus de 3(-2pts)

Informations patrimoniales

Les valeurs doivent être déterminées au niveau du foyer si le souscripteur / adhérent est mineur.

Vos revenus et dépenses

Quels sont vos revenus annuels bruts (ou ceux du foyer dans le cadre d'un couple) ?

- Moins de 25 000 €(0pt) De 25 000 € à 50 000 €(1pt) De 50 000 € et 75 000 €(2pts) De 75 000 € à 100 000 €(3pts)
 De 100 000 € à 150 000 €(4pts) De 150 000 € à 300 000 €(5pts) Plus de 300 000 €(5pts)

Quelle est la source de ces revenus ?	%
Revenus professionnels	
Revenus financiers	
Revenus immobiliers	
BNC, BIC, BA	
Retraite	
Autres revenus	
TOTAL	

Quelle part de vos revenus consacrez-vous à vos dépenses régulières (loyer, remboursement d'emprunts, dépenses courantes telles que l'alimentation, les frais de scolarité, les fournisseurs d'énergie...) ?

Cochez la case correspondant à votre situation	Points
Plus de 75 %	0pt
De 50 à 75 %	1pt
De 25 à 50 %	2pts
Moins de 25 %	3pts

Informations patrimoniales

Votre épargne

Quelle est votre capacité d'épargne annuelle ?

- Moins de 5 000 € (0pt) De 5 000 € à 10 000 € (2pts) De 10 000 € et 20 000 € (4pts) Plus de 20 000 € (6pts)

Envisagez-vous de réaliser une dépense dans les 18 prochains mois vous imposant de récupérer une partie substantielle de votre investissement ? Oui (0pt) Non (2pts)

Si oui, quel est le montant de cette dépense ? €

- Moins de 5 000 € De 5 000 € à 10 000 € De 10 000 € et 20 000 € Plus de 20 000 €

Votre patrimoine (ou celui du foyer si vous êtes en couple)

À combien estimez-vous votre épargne de précaution* ?

- Moins de 10 000 € (0pt) De 10 000 € à 30 000 € (1pt) De 30 000 € et 50 000 € (2pts) Plus de 50 000 € (3pts)

*Épargne constituée au fil de l'eau pour faire face notamment à des imprévus (ex : compte chèque, Livret A, LDDS, autres livrets).

À combien estimez-vous votre patrimoine financier hors épargne de précaution (ex : PEA, compte titres, assurance vie, actions non cotées...) ?

- Moins de 50 000 € (0pt) De 50 000 € à 100 000 € (1pt) De 100 000 € et 200 000 € (2pts)
 Plus de 200 000 € à 500 000 € (3pts) De 500 000 € à 1 000 000 € (4pts) Plus de 1 000 000 € (4pts)

À combien estimez-vous votre patrimoine immobilier hors emprunt (résidence principale, résidence secondaire, SCPI, SCI...) ?

- Aucun (0pt) Moins de 200 000 € (1pt) De 200 000 € à 500 000 € (2pts) De 500 000 € et 1 000 000 € (3pts)
 Plus de 1 000 000 € (3pts)

Avez-vous des emprunts immobiliers en cours ? Oui (0pt) Non (2pts)

Si oui, quel est le montant restant dû ? Moins de 200 000 € De 200 000 € à 500 000 € Plus de 500 000 €

Quel est le patrimoine total du foyer ? €

Quelle est l'origine du patrimoine du foyer ?

- Épargne /Revenus Cession d'actif(s) immobilier(s) Cession d'actif(s) professionnel(s)
 Succession /donation Cession d'actif(s) mobilier(s) Gains au jeu

Quelle est la répartition du patrimoine du foyer ?

- Immobilier %
 Portefeuille de valeurs mobilières (ex: actions et obligations détenues dans un compte-titre ou un PEA) %
 Placements bancaires (ex: livrets d'épargne) %
 Contrats d'assurance vie / capitalisation %
 Autre %

Votre projet d'investissement

Versement initial – Dans le cadre de votre adhésion / souscription chez Lucya, quel est le montant du versement initial que vous envisagez de réaliser ? €

Versements programmés – Si vous souhaitez mettre en place des versements programmés :
Quelle serait la périodicité ? Mensuelle Trimestrielle Semestrielle Annuelle

Pour quel montant ? €

Que représente cet investissement par rapport à votre patrimoine total ?

- Plus de 75 % (0pt) De 50 à 75 % (1pt) De 25 à 50 % (3pts) Moins de 25 % (5pts)

Important

Il est recommandé de diversifier ses placements et de garder des liquidités disponibles à tout moment pour faire face à une dépense imprévue.

Quel est l'objectif principal de cet investissement ? <i>Vous ne pouvez cocher qu'une seule case.</i>	Objectif principal	Points
Vous assurer des revenus immédiats		0pt
Vous constituer une réserve d'argent disponible		1pt
Préparer votre retraite		2pts
Vous constituer un capital à long terme		3pts
Transmettre un capital à votre décès		3pts

Avez-vous des objectifs secondaires dans le cadre de cet investissement ? <i>Si oui, vous pouvez cocher une ou plusieurs cases.</i>	Objectifs secondaires
Vous assurer des revenus immédiats	
Vous constituer une réserve d'argent disponible	
Préparer votre retraite	
Vous constituer un capital à long terme	
Transmettre un capital à votre décès	

Quelle est la durée d'investissement envisagée* ?

*Pendant combien de temps estimez-vous ne pas avoir besoin de l'argent que vous allez investir ?

- Moins de 2 ans (0pt) De 2 à 5 ans (1pt) De 5 à 8 ans (2pts) Plus de 8 ans (4pts)

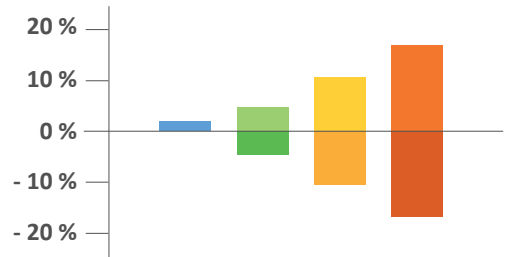
Important

Veillez vous assurer que l'horizon de placement soit cohérent avec l'objectif de votre contrat.

Quelles variations pouvez-vous accepter concernant l'investissement que vous souhaitez réaliser ?

- Portefeuille A (la performance peut être négative en termes réel si l'inflation est supérieure à la performance enregistrée) (0pt)
- Portefeuille B (6pts)
- Portefeuille C (12pts)
- Portefeuille D (24pts)

Performances de 4 portefeuilles



Exemple de lecture : le portefeuille C (couleur jaune), affiche une amplitude de performance ou de perte de -10 % à +10 %

Avertissement

Les supports en unités de compte présentent un risque de perte en capital partielle ou totale. Sachant que les supports d'investissement affichant un potentiel de performance élevé présentent un risque de perte en capital élevé.

Si la valeur de votre investissement subissait une baisse plus importante qu'envisagée, quelle serait votre première réaction ?

- Je récupérerais mon investissement : je veux pouvoir dormir tranquille (0pt)
- Je ne serais pas satisfait(e) : j'attendrais un peu et si la situation ne s'améliorait pas, je m'en séparerais (6pts)
- Cela ne me poserait pas de problème : les marchés sont imprévisibles (12pts)
- Je penserais à augmenter mon investissement : cela pourrait être une opportunité ! (24pts)

Votre expérience financière et vos connaissances

Quelles sont vos connaissances et votre expérience dans les produits financiers ?

	Je connais les principales caractéristiques et les risques associés	J'ai déjà investi au cours des trois dernières années
Fonds en euros	<input type="radio"/> 1pt	<input type="radio"/> 1pt
Actions ou obligations	<input type="radio"/> 1pt	<input type="radio"/> 3pts
OPCVM (fonds actions, fonds obligataires, fonds mixtes)	<input type="radio"/> 1pt	<input type="radio"/> 3pts
Supports immobiliers (SCPI, OPCI, SCI)	<input type="radio"/> 1pt	<input type="radio"/> 2pts
Trackers/ETF (fonds indiciels)	<input type="radio"/> 1pt	<input type="radio"/> 3pts
Produits structurés (EMTN, fonds à formule...)	<input type="radio"/> 1pt	<input type="radio"/> 4pts
Aucun	<input type="radio"/> 0pt	<input type="radio"/> 0pt
Score	.../ 6	.../ 16

SCORE TOTAL À PRENDRE EN COMPTE POUR DÉTERMINER VOTRE PROFIL INVESTISSEUR

.../ 22

Votre expérience financière et vos connaissances - suite

Si vous avez déjà investi dans un des produits financiers (cf. question précédente), veuillez remplir le tableau suivant :

PERTES	GAINS
Avez-vous déjà subi des pertes ? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	Avez-vous déjà réalisé des gains ? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Si oui, de quelle ampleur ? <input type="radio"/> De 0 à -5 % <input type="radio"/> De -6 à -10 % <input type="radio"/> De -11 % à -20 % <input type="radio"/> Supérieure à -20 %	Si oui, de quelle ampleur ? <input type="radio"/> De 0 à +5 % <input type="radio"/> De +6 à +10 % <input type="radio"/> De +11 % à +20 % <input type="radio"/> Supérieure à +20 %
Si oui, quelle a été votre réaction face à ces pertes ? <input type="radio"/> Les pertes étaient trop importantes, j'ai vendu (1pt) <input type="radio"/> J'ai patienté, considérant que les marchés pouvaient remonter, et partant du principe que « tant que je n'ai pas vendu, je n'ai rien perdu » (2pts) <input type="radio"/> J'ai réinvesti, pour profiter de la baisse des marchés ! (3pts)	Si oui, quelle a été votre réaction face ces gains ? <input type="radio"/> J'ai vendu pour récupérer l'intégralité des gains (1pt) <input type="radio"/> J'ai patienté, considérant que les marchés pouvaient continuer de se valoriser (2pts) <input type="radio"/> J'ai réinvesti, les marchés ayant encore du potentiel (3pts)

- Si vous avez déjà investi dans un des produits financiers (cf. question précédente), quel mode de gestion avez-vous retenu ?
- En gestion pilotée – Je délègue à des professionnels de la finance la sélection et la gestion des supports d'investissement (2pts)
 - En gestion libre – Je sélectionne moi-même les supports, je réalise les investissements et je les gère en toute autonomie (4pts)

Quiz - Vos connaissances financières

Un support en unités de compte (OPCVM, trackers/ETF, SCPI...) présente-t-il un risque de perte en capital ?

- Oui (2pts) Non (0pt)

Plus votre horizon de placement est long, plus la part de votre investissement en unités de compte peut être élevée ?

- Oui (2pts) Non (0pt)

Plus le support en unités de compte affiche un risque élevé, plus l'espérance de rendement est élevée ?

- Oui (2pts) Non (0pt)

Critères ESG

Êtes-vous susceptible d'être intéressé par l'investissement durable, des critères ESG ?

- Oui Non

Si oui, souhaitez-vous que votre conseiller prenne en compte des critères environnementaux ?

- Oui Non

Si oui, souhaitez-vous que votre conseiller prenne en compte des critères sociaux ?

- Oui Non

Si oui, souhaitez-vous que votre conseiller prenne en compte des critères de gouvernance ?

- Oui Non

Êtes-vous prêt à accepter des performances moindres en cas d'investissements ESG ?

- Oui Non

Détermination de votre profil investisseur

Pour connaître votre profil investisseur, veuillez additionner tous les points correspondants à vos réponses de la page 4 à la page 7.

Total des points obtenus

Mon profil investisseur est : Modéré Équilibré Dynamique

Barème de points

- De 0 à 52 points => Profil Modéré
- De 53 à 90 points => Profil Équilibré
- De 91 à 146 points => Profil Dynamique

Validation de votre profil investisseur

Veillez cocher une des deux cases

J'accepte de suivre le profil investisseur conseillé par Lucya (reportez le nom du profil calculé à la page 7)

J'atteste que le profil de risque théorique de l'allocation décrite précédemment correspond à mes besoins. Je m'engage à informer à Lucya de tout changement dans mes objectifs d'investissement et de situation qui serait notamment susceptible de modifier mon profil investisseur.

Je ne souhaite pas suivre le profil investisseur et les allocations qui en résultent conseillés par Lucya.

Je reconnais que la composition du portefeuille que je vais retenir peut être inappropriée à mes objectifs et besoins. L'allocation d'actifs peut ainsi présenter une espérance de rendement plus faible ou un niveau de risque plus important que l'allocation qui m'avait été initialement conseillée. Ainsi, je prends note que les montants investis sur les supports en unités de compte (OPCVM, trackers, SCPI, SCI...) ne sont pas garantis en capital, mais sujets à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'évolution des marchés financiers et immobiliers.

VALIDATION DU CONTRAT

Vous devez désormais choisir le nom du contrat auquel vous souhaitez souscrire / adhérer. Pour vous aider, vous trouverez en annexe 3 les familles de produits distribuées par Lucya (assurance vie, PER...) avec pour chacune d'elles, les noms des contrats que nous commercialisons. N'hésitez pas à contacter nos conseillers pour vous aider dans cette démarche.

Le choix de votre contrat

Je souhaite souscrire / adhérer au contrat (renseignez ici le nom du contrat distribué par Lucya)

Important

Sachez que votre choix de contrat et sa composition seront dans tous les cas soumis au contrôle des équipes de conseillers de Lucya. Celles-ci vont en effet vérifier la cohérence des réponses que vous nous avez fournies et s'assurer que le contrat choisi et sa composition sont bien appropriés à vos objectifs et vos besoins. Sachez aussi qu'après avoir souscrit / adhéré, vous disposez de la faculté de changer d'avis dans un délai de 30 jours qui court à compter de la date de réception des conditions particulières ou du certificat d'adhésion de votre contrat.

Fait à

Le

Signature de l'adhérent /
souscripteur (y compris du mineur
s'il a plus de 12 ans)

Signature du co-adhérent /
co-souscripteur

Signature des représentants légaux
(mère et père) si le souscripteur /
adhérent est mineur ou un majeur
protégé

IDENTITÉ DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Dans quelles situations faut-il remplir cette annexe ?

- ▶ Lorsque le souscripteur / adhérent du contrat est un enfant mineur.
- ▶ Lorsque le souscripteur / adhérent du contrat est une personne majeure placée sous un régime de protection juridique (tutelle, curatelle...).

1^{er} représentant légalCivilité : Madame MonsieurNom d'usage Prénom(s)

Lien avec l'adhérent / souscripteur du contrat

 Parent Famille Autre, précisez :

Coordonnées

E-mail Téléphone fixe Téléphone mobile

Profession

Statut :

 Salarié(e) Travailleur Non Salarié (TNS) Demandeur d'emploi Retraité(e) Élève / Apprenti(e) / Étudiant(e) Autre*Intitulé de la profession (ou de la dernière profession)*2^e représentant légalCivilité : Madame MonsieurNom d'usage Prénom(s)

Lien avec l'adhérent / souscripteur du contrat

 Parent Famille Autre, précisez :

Coordonnées

E-mail Téléphone fixe Téléphone mobile

Profession

Statut :

 Salarié(e) Travailleur Non Salarié (TNS) Demandeur d'emploi Retraité(e) Élève / Apprenti(e) / Étudiant(e) Autre*Intitulé de la profession (ou de la dernière profession)*

CO-SOUSCRIPTION / CO-ADHÉSION**C'est quoi au juste la co-souscription / co-adhésion ?**

Pour faciliter la transmission d'un capital, un contrat d'assurance vie peut être co-souscrit / co-adhéré par un couple marié. Les conjoints sont alors à la fois co-souscripteurs (co-adhérents) et co-assurés du contrat. Lors de la souscription/adhésion, les époux pourront prévoir un dénouement du contrat au premier ou au second décès (situation plus restrictive qui s'adresse à un couple marié sous le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant, ou à

un régime légal avec clause de préciput désignant le contrat). Le contrat devra être alimenté par des fonds communs du couple.

La co-souscription / co-adhésion implique une gestion commune du contrat. L'accord des deux époux sera alors nécessaire pour effectuer toutes les opérations de gestion du contrat (versements, rachats, arbitrages, désignation du ou des bénéficiaire(s)...).

Identité du co-souscripteur / Co-adhérent

Civilité : Madame Monsieur

Nom d'usage Nom de naissance

Prénom(s)

Date de naissance Nationalité

Statut / Protection juridique

Majeur : Capable* Sous protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice)

*Une personne capable dispose, juridiquement, de toutes ses capacités (physiques et mentales), et peut exercer ses droits et obligations.

Coordonnées du co-souscripteur / Co-adhérent

Email Téléphone fixe Téléphone mobile

Adresse fiscale*

*Votre adresse fiscale est déterminée par la loi à partir de critères (lieu du foyer, lieu de vos intérêts économiques...). C'est ainsi celle où vous vous acquittez de vos obligations fiscales.

Adresse postale*
(si différente de
votre adresse
fiscale)

*L'adresse postale correspond à l'adresse où vous souhaitez recevoir votre courrier.

Obligations fiscales / Votre résidence fiscale (hors États-Unis d'Amérique) :
Dans le cadre de la réglementation fiscale EAI (pour Échange Automatisé d'Informations), il est nécessaire d'identifier la liste des pays dans lesquels vous êtes considéré(e) comme résident(e) fiscal(e). À cet effet, merci de nous indiquer les pays / juridictions concernés, y compris la France.

Pays / Juridiction	Numéro d'Identification Fiscale (NIF)*

*Si le Pays/Juridiction est la France, la fourniture du NIF n'est pas obligatoire. Pour la France, le NIF est composé de 13 chiffres, et est propre à chaque déclarant. Pour connaître votre numéro, vous devez vous reporter à votre dernier avis d'imposition (sur le revenu, taxe d'habitation ou taxe foncière) au niveau du bloc « Vos références » et du champ « Numéro fiscal ». Pour les mineurs, veuillez indiquer les NIF des deux parents.

Réglementation FATCA

Avez-vous la nationalité américaine ? Oui** Non

Êtes-vous considéré(e) comme résident(e) à des fins fiscales aux États-Unis d'Amérique (ex : détention de la green card) ? Oui** Non

**Si oui, merci de nous communiquer l'un de vos trois numéros d'identification américains (Sécurité Sociale (SSN), identification employeur (EIN), identification fiscale (ITIN)) :

N° :

J'ai connaissance qu'une réponse positive entraîne une déclaration auprès de l'administration fiscale américaine au titre des obligations qui incombent aux établissements financiers au regard de la réglementation FATCA. Tout changement de situation pouvant entraîner une évolution de mon statut, au regard de la réglementation FATCA, doit être communiquée dans les plus brefs délais.

Situation familiale du co-souscripteur / Co-adhérent

Nombre d'enfants

Veillez identifier uniquement ceux qui ne sont pas communs au couple :

Nom	Prénom	Date de naissance	Enfant à charge*
	/...../.....	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	/...../.....	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	/...../.....	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	/...../.....	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

*D'un point de vue fiscal, les personnes à charge sont des personnes, autre que le contribuable et son conjoint, qui sont rattachées au foyer fiscal.

Situation professionnelle du co-souscripteur / Co-adhérent

Statut : Salarié(e) (4pts) Travailleur Non Salarié (TNS) (3pts) Demandeur d'emploi (-2pts) Retraité(e) (0pt)
 Élève / Apprenti(e) / Étudiant(e) (0pt) Autre (0pt)

Intitulé de la profession (ou de la dernière profession)

Année prévisionnelle de départ à la retraite

Pour les personnes retraitées, veuillez reporter la date de départ à la retraite

Êtes-vous une Personne Politiquement Exposée (PPE) ?

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante* pour le compte d'un état, y compris de l'état français ? Oui Non

Si oui : Fonction exercée Date de cessation

*Exemples de PPE : chef d'état, chef du gouvernement, membre de l'organe dirigeant d'un parti, membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle, ambassadeur, membre d'un organe d'administration d'une entreprise publique...

Êtes-vous étroitement lié(e)* à une PPE (famille...) ? Oui Non

Si oui : Fonction exercée Lien avec cette personne

*Le conjoint ou le concubin notoire ; le partenaire de Pacs ; les enfants, ainsi que leur conjoint ou leur partenaire de Pacs.

LES CONTRATS DISTRIBUÉS

Règles fiscales en vigueur au 01/01/2026

Via son site internet www.lucya.com distribue 4 grandes familles de contrats (assurance vie, PER...). Pour chacune d'elles vous pouvez prendre connaissance de ses principaux objectifs, de ses points forts et points faibles et du nom des contrats que nous distribuons.

Les contrats d'Assurance vie

Pour épargner en toute liberté dans un cadre fiscal privilégié

Les contrats d'assurance vie ont la particularité d'être souples, accessibles et de répondre à de nombreux objectifs (valoriser une épargne, financer un achat immobilier, percevoir des revenus complémentaires pour sa retraite, protéger le conjoint survivant) tout en bénéficiant d'une fiscalité spécifique et privilégiée.

Les contrats d'assurance vie distribués :

Lucya Abeille (Abeille Vie), **Lucya by AXA** (AXA France Vie), **Lucya Cardif** (Cardif Assurance Vie), **Lucya CNP** (CNP Assurances), **Puissance Avenir** (Suravenir), **Puissance Sélection** (Generali Vie)

Les points forts	Les points faibles
Vous épargnez à votre rythme	Les prélèvements sociaux sont dus annuellement sur les gains des fonds en euros
Vous pouvez effectuer des retraits à tout moment	La rédaction de la clause bénéficiaire doit être soignée
Vous bénéficiez d'une fiscalité allégée en cas de retraits et lors de votre décès	L'assurance vie ne se transfère pas d'une compagnie d'assurance à une autre

À savoir

Vous pouvez détenir autant de contrats d'assurance vie que vous le souhaitez. Cela peut par exemple vous permettre d'adapter leur stratégie d'investissement à chacun de vos projets (selon la durée restant à courir avant leur réalisation, les objectifs fixés, etc.).

Le Plan d'Épargne Retraite (PER)

Pour défiscaliser tout en préparant sa retraite

Le PER (Plan d'épargne retraite) individuel permet de se constituer un complément de revenus pour sa retraite tout en baissant la pression fiscale durant la vie active.

Les PER distribués par Lucya :

Lucya Cardif PER (Cardif Retraite), **Lucya Abeille PER** (Abeille Retraite Professionnelle), **Suravenir PER** (Suravenir)

Les points forts	Les points faibles
Aucune contrainte de versement après l'adhésion	Les rachats, même partiels, avant la retraite ne sont possibles que dans certains cas définis par la loi
Déduction des versements sur le revenu imposable dans la limite d'un plafond	Ce type de contrat peut se révéler inapproprié pour les adhérents dont la tranche marginale impactée est inférieure à 30%
Sortie possible en capital au moment du départ à la retraite ou par anticipation en cas d'acquisition de la résidence principale notamment	Une pression fiscale qui peut être importante en cas de sortie en capital en une seule fois lors de la retraite

Important

Il est possible d'associer au compartiment individuel de votre PER les compartiments collectifs ou catégoriels, constitués par l'épargne salariale et d'entreprise. Toutefois, ces compartiments ne peuvent être alimentés que par transfert chez Lucya.

LES CONTRATS DISTRIBUÉS PAR LUCYA (suite)

Règles fiscales en vigueur au 01/01/2026

Le contrat de Capitalisation

L'outil d'excellence pour anticiper la transmission de son patrimoine

Le contrat de capitalisation est un outil d'optimisation patrimoniale qui ressemble à bien des égards à l'assurance vie, surtout au niveau de la gestion du contrat et de la fiscalité en cas de rachats. Mais il a la particularité de pouvoir faire l'objet d'une donation du vivant de l'assuré. À défaut, lors de son décès, ce contrat réintègre la succession.

Les contrats de capitalisation distribués par Lucya :
Puissance Avenir Capitalisation (*Suravenir*), **Lucya Cardif Capitalisation 1** (*Cardif Assurance Vie*), **Lucya CNP Capi** (*CNP Assurances*)

Les points forts	Les points faibles
Vous épargnez à votre rythme	Les prélèvements sociaux sont dus annuellement sur les gains des fonds en euros
Vous pouvez effectuer des retraits à tout moment	Le contrat de capitalisation ne se transfère pas d'une compagnie d'assurance à une autre

Important

Le contrat de capitalisation constitue également un bon réceptacle pour le remploi de fonds démembrés (reçus dans le cadre d'un héritage par exemple)

Rapport de conseil

(Établi en application de l'article L.522-2-I du Code des assurances)

Le présent rapport est établi en application de l'article L.522-2-I du Code des assurances. Il a pour objet de vous expliquer les principales raisons qui conduisent Lucya à considérer que son conseil de mettre en place l'allocation présentée est appropriée au regard de vos objectifs et de votre situation particulière en ce qui concerne la durée d'investissement recherchée, vos connaissances et votre expérience, ainsi que votre attitude à l'égard du risque et votre capacité de perte.

Vous connaissez ainsi les raisons qui motivent notre conseil.

Ce rapport est établi sur la seule base des informations que vous nous avez transmises. Il est essentiel, et dans votre intérêt, pour que nous puissions fournir un service de qualité, que les informations que vous nous avez communiquées soient complètes et sincères. Pensez à nous signaler toute modification significative de votre situation personnelle.

Nous rappelons que le conseil est un conseil dit de « niveau 1 » au sens de la réglementation et qu'il est fourni à titre « non-indépendant », toujours au sens de la réglementation, nous autorisant à procéder à une évaluation des actifs non soumise aux conditions de taille et de diversification exigées par la réglementation au titre des conseils dits « indépendants ».

Chez nous, vous choisissez librement et de manière autonome, le contrat d'assurance que vous souhaitez souscrire, sans que nous ne soyons en charge d'un travail d'analyse comparative personnalisée des solutions référencées (Lucya ne fournit pas de conseil dit de « niveau 2 »).

Dans le cadre du contrat que vous aurez sélectionné, Lucya vous accompagne pour vous conseiller l'allocation que nous estimons être la plus appropriée au regard de votre profil investisseur.

Bon à savoir

Vous faites partie du marché cible relatif à ce contrat d'assurance.

Les indications présentées sont établies sur la base des profils établis par Lucya à partir de ses outils et procédures internes. Si vous souhaitez suivre la recommandation, votre attention est attirée sur l'importance de l'exécuter dans un délai raisonnable afin qu'elle soit réalisée dans des conditions identiques à celles qui ont été examinées par Lucya lors de ses analyses. Dans l'hypothèse où vous auriez une quelconque interrogation quant à la compréhension de cette recommandation, aux risques qu'elle comporte ou son adéquation à votre situation personnelle, ou si elle vous semble plus généralement équivoque, prenez immédiatement contact avec Lucya.

Nous vous rappelons que...

Les unités de compte comportent un risque de perte en capital. Il n'existe pas de garantie en capital des sommes investies sur ces supports. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et/ou immobiliers.

Les supports en unités de compte peuvent être très différents les uns des autres en termes de risques. Si les unités de compte comportent un risque de perte en capital, il convient toutefois d'avoir à l'esprit que toutes unités de compte ne riment pas forcément avec risque élevé. Ceci se justifie par le fait que la gamme de supports référencés au sein des contrats est très large et variée. Et les stratégies d'investissement diverses. Avant d'investir dans un support en unités de compte, vous devez ainsi impérativement prendre connaissance du Document d'informations Clés (DIC) ou du Document d'informations Spécifiques (DIS) et de la documentation contractuelle de ce support. Il indique le risque lié à chaque support en unités de compte.

En investissant sur des supports en unités de compte, la performance de vos investissements peut varier à la hausse comme à la baisse.

Le rendement n'est pas garanti, et contrairement aux fonds en euros, les unités de compte ne comportent pas d'effet dit « cliquet », au terme duquel les intérêts générés annuellement par le fonds sont définitivement acquis à l'assuré.

Le Document d'Informations Clés (DIC) et le DIS (Document d'informations Spécifiques) des supports en unités de compte contiennent de nombreuses informations importantes et à bien appréhender avant de réaliser un investissement (stratégie, frais, performances, risques ...). Nous vous invitons à y porter toute votre attention.

Les supports en unités de compte sont des investissements à long terme (>8 ans).

Besoin d'informations ? D'un accompagnement ?

Nos conseillers sont à votre disposition par mail ou par téléphone pour vous aider dans votre démarche de souscription.

Sur rendez-vous, nous pouvons également vous accueillir dans nos bureaux.

13 rue d'Uzès, 75002 Paris

01 44 76 87 60

*Prix d'un appel local non surtaxé

www.lucya.com

LES PROFILS INVESTISSEURS DE LUCYA

C'est quoi le profil investisseur ?

Le profil investisseur permet de vous accompagner dans le choix et la répartition de vos supports d'investissements (fonds en euros et supports en unités de compte). Il vous indique la composition appropriée de votre contrat, en s'appuyant notamment sur vos expériences et connaissances financières, votre objectif patrimonial, mais aussi votre sensibilité face à un risque de perte en capital.

Confronté aux autres informations portées à notre connaissance, votre profil investisseur permet à Lucya de vous fournir un conseil approprié à votre situation personnelle et à vos besoins.

Ainsi la détermination de votre profil investisseur revêt un caractère important et s'inscrit dans votre intérêt.

Bon à savoir

Le profil investisseur n'est pas figé dans le temps !

Il est déterminé lors de votre demande de souscription et peut être amené à évoluer durant la vie du contrat. C'est le cas par exemple si un événement personnel majeur venait à se manifester (promotion professionnelle, chômage, divorce, naissance d'enfants...). Lucya peut également vous demander de mettre à jour votre profil investisseur si le contrat a fait l'objet d'un mouvement significatif (à l'occasion d'un versement, d'un arbitrage ou d'un rachat) ou si vous souhaitez modifier votre contrat dans le cadre de situations bien précises (mise en place d'une gestion pilotée ou sous mandat, option pour le bonus de rendement du fonds en euros).

Les profils investisseurs

Chez Lucya, il existe 3 profils investisseurs qui sont adossés au contrat : « Modéré », « Équilibré » et « Dynamique ». Ceux-ci peuvent être représentés de la façon suivante :



Le SRI, c'est facile !

Chaque support d'investissement affiche un indicateur de risque/performance standardisé que l'on appelle SRI (pour indicateur synthétique de risque en français) dont l'échelle de valeur est comprise entre 1 et 7. Il s'agit d'un outil financier qui va vous aider à analyser, comparer et sélectionner vos supports, sachant que plus son niveau est élevé, plus le risque associé au fonds est important. Mais en contrepartie le potentiel de performance de ce fonds est significatif.

Où trouver cet indicateur de risque ? Cet indicateur est à la disposition de tous. Concrètement, les supports d'investissement disposent d'un mode d'emploi que l'on appelle Document d'Informations Clés (DIC) pour les OPCVM, et « DIS » (Document d'Informations Spécifiques) pour les supports immobiliers et les fonds en euros. Et le SRI se trouve dans ces documents.

Chez Lucya, on vous simplifie la vie ! Sur notre site internet, dans la rubrique « Les supports », vous pouvez connaître la liste des supports de votre contrat selon le SRI sélectionné. Dans cette même rubrique, vous pouvez consulter les DIC et les DIS.

Quel indicateur de risque pour chaque grande classe d'actifs ?

Nous souhaitons tout d'abord attirer votre attention sur le fait qu'il s'agit d'exemples à partir d'un univers d'investissement très large. Tous les contrats ne référencent pas forcément les fonds cités ci-après.

Les fonds en euros

Les fonds en euros affichent un indicateur de risque de 1/7 ou de 2/7. Notez que de plus en plus de fonds en euros restreignent leur accès en conditionnant un investissement en unités de compte.

Les fonds immobiliers

Les supports immobiliers de type SCPI, SCI, SC, OPCI et autres FIA présentent, en majorité, un niveau de risque allant de 2/7 à 4/7.

Les fonds obligataires

Ces fonds affichent un indicateur compris entre 1/7 pour les plus défensifs et 5/7 pour ceux qui ont une stratégie plus offensive (ex : obligations à haut rendement, obligations émises sur les marchés émergents...).

Les fonds diversifiés

Les fonds diversifiés, qui investissent à la fois dans des actions, des obligations et du monétaire, dans des proportions variables, sont essentiellement présents dans le niveau de risque 4/7. Mais certains peuvent afficher un niveau de 2/7 pour les plus sécuritaires, ou bien encore de 5/7 pour les plus offensifs.

Les fonds actions

Selon leur stratégie, le niveau de risque des fonds actions s'échelonne entre 3 et 7/7.

Les trackers / ETF

En fonction du type d'indice répliqué par le support et la présence ou non d'un effet de levier (majoration de la performance), les trackers (appelés aussi ETF) ont un indicateur de risque qui varie de 1 à 7/7.

Les titres vifs

Les actions ou obligations de cette classe d'actifs présentent généralement un SRI de 6/7 et 7/7.

Les produits structurés

Selon la nature du sous-jacent choisi et de la structure du produit, le risque peut être de 1 à 7. Pour cette classe d'actifs, le sous-jacent influence significativement le risque.

Le private equity

Les FCPR que nous distribuons présentent un SRI compris entre 3 et 7/7.

Bon à savoir

Veillez à bien respecter votre profil investisseur !

Si l'allocation d'actifs que vous avez sélectionnée n'est pas compatible avec votre profil et la répartition que nous vous avons conseillée, cela signifie que l'investissement est susceptible de ne pas être approprié au regard de votre situation personnelle. Ces supports peuvent ne pas être cohérents au regard de votre situation personnelle et vous exposer notamment à un risque de perte qui serait inapproprié compte tenu de vos besoins et de votre expérience.

En application de la réglementation, LUCYA vous informera sur les risques auxquels vous vous exposeriez en procédant à de tels investissements, qui ne suivent pas la préconisation qui vous a été adressée.

Nos conseillers se tiennent à votre entière disposition pour envisager une autre allocation ou plus généralement discuter de ce qui précède.

Besoin d'informations ? D'un accompagnement ?

Nos conseillers sont à votre disposition par mail ou par téléphone pour vous aider dans votre démarche de souscription.

Sur rendez-vous, nous pouvons également vous accueillir dans nos bureaux.

13 rue d'Uzès, 75002 Paris

01 44 76 87 60

*Prix d'un appel local non surtaxé

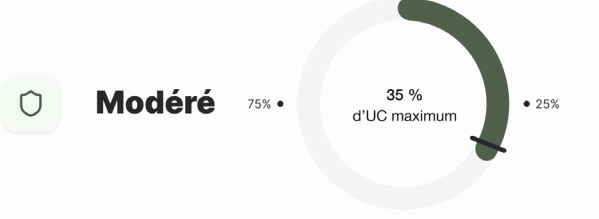

www.lucya.com

Les unités de compte comportent un risque de perte en capital. Il n'existe pas de garantie en capital des sommes investies sur ces supports. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et/ou immobiliers.

LE PROFIL INVESTISSEUR « MODÉRÉ »

Notre conseil : le profil investisseur «Modéré»

Le profil investisseur « Modéré » se caractérise par l'allocation patrimoniale suivante :

Composition de votre contrat	La grande majorité voire la quasi-totalité de vos investissements est sécurisée sur le fonds en euros. Dans une logique de diversification, une part minoritaire peut être investie sur des supports en unités de compte exposés aux marchés financiers et/ou immobiliers.
Part de supports en Unités de Compte (UC) cible	 <p>Le diagramme circulaire illustre la répartition cible de l'investissement. Une section de 75% est désignée « Modéré » et est associée à un pictogramme d'écrou. Une section de 25% est désignée « 25% d'UC maximum ». À l'intérieur de cette section, une sous-section est indiquée « 35% d'UC maximum ».</p>
Aide à l'investissement	 <p>L'indicateur SRI est représenté par une barre horizontale divisée en sept segments numérotés de 1 à 7. Les segments 1, 2, 3 et 4 sont remplis de vert, indiquant la recommandation de privilégier ces niveaux de risque.</p> <p>Nous vous recommandons de privilégier des supports dont l'indicateur de risque (SRI) est compris entre 1/7 et 4/7.</p>

Pourquoi nous estimons que le profil investisseur «Modéré» est fait pour vous ?

Notre conseil est motivé par le fait qu'une allocation d'actifs de votre contrat significativement investie sur le fonds en euros avec une part minoritaire de supports en unités de compte, dont l'indicateur de risque est compris entre 1 et 4, est cohérente avec votre situation personnelle et les besoins que vous exprimez, ainsi qu'avec votre attitude à l'égard du risque et votre capacité de perte, dont vous nous avez fait part.

Le profil investisseur « Modéré » se caractérise par une faible proportion de supports en unités de compte et un investissement significatif sur le fonds en euros, dont le capital est sécurisé.

Pour information, un investissement très significatif sur des supports en unités de compte, d'une manière générale, est réservé à des investisseurs disposant d'une capacité d'épargne, de revenus ou d'un patrimoine importants, souhaitant épargner à moyen ou long terme, recherchant du rendement et acceptant en contrepartie de s'exposer à un risque de perte plus important que sur le fonds en euros et disposant d'une bonne compréhension et expérience des supports en unités de compte.

Portrait robot du profil investisseur « Modéré »

Votre situation personnelle et familiale (dont notamment votre âge, le nombre d'enfants à votre charge ou votre régime matrimonial) est cohérente au regard d'un investissement sur les unités de compte à hauteur de 35 % maximum.

- Votre objectif en termes de recherche de performance et votre niveau d'acceptation d'amplitude de performance (de -5 % à +5 %) sont compatibles avec une allocation d'actifs fortement investie sur le fonds en euros.
- Vous souhaitez conserver votre placement pour une durée d'au moins 5 ans, de sorte qu'une proportion d'unités de compte jusqu'à 35 % est appropriée à votre horizon de placement. Par ailleurs, votre niveau de tolérance face au risque de perte ne permet pas un investissement plus important sur les unités de compte.
- Vous souhaitez investir pour satisfaire des objectifs de moyen terme, ce qui est approprié au regard d'un investissement minoritaire sur les unités de compte ayant un indicateur de risque compris entre 1 et 4.
- Le degré d'aversion au risque dont vous nous avez fait part est approprié à une exposition significative au fonds en euros notamment dans la mesure où vous estimez qu'une baisse des marchés plus importante que prévue ne vous satisferait pas, vous obligeant à vous séparer de l'investissement si la situation ne s'améliorait pas.
- Vos bonnes connaissances financières sur le fonds en euros et sur quelques supports financiers ainsi que votre expérience en matière d'investissement sur le fonds en euros et sur quelques supports financiers peu volatils, sont cohérentes avec une composition du portefeuille investie massivement en fonds en euros.
- Un investissement réalisé de façon minoritaire sur les unités de compte au profit du fonds en euros est approprié au regard de la situation financière et de la capacité d'épargne dont vous nous avez fait part.

Important

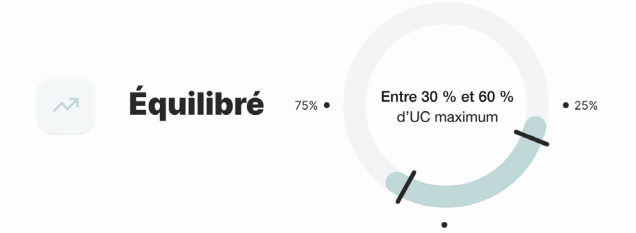
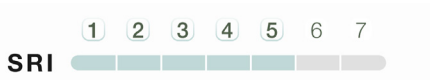
Les éléments de ce document et que nous avons souhaité rappeler à votre attention constituent une synthèse uniquement des critères de profilage utilisés par LUCYA pour satisfaire ses obligations réglementaires, dans le cadre de son devoir de conseil, visant à s'assurer que le produit recommandé est approprié à votre situation personnelle et à vos besoins. Ils ne mentionnent pas intégralement les règles et critères qui nous permettent d'apprécier votre situation personnelle.

Vos réponses ont pour objectif de nous aider à déterminer votre attitude par rapport au risque et sur cette base, les types d'instruments financiers (et de risques sous-jacents) qui vous conviennent. Les réponses fournies ont ainsi une incidence directe sur la détermination du caractère approprié des actifs recommandés. Ces réponses sont analysées par nos outils informatiques et soumises, en cas de difficulté, d'anomalie ou d'incohérence, à l'intervention de nos conseillers.

LE PROFIL INVESTISSEUR « ÉQUILIBRÉ »

Notre conseil : le profil investisseur « Équilibré »

Le profil investisseur « Équilibré » se caractérise par l'allocation patrimoniale suivante :

Composition de votre contrat	La quote-part de fonds en euros représente entre 40 et 70% de vos investissements. Le solde est constitué de supports en unités de compte exposés aux marchés financiers ou immobiliers.
Part de supports en Unités de Compte (UC) cible	
Aide à l'investissement	 <p>Nous vous recommandons de privilégier des supports dont l'indicateur de risque (SRI) est compris entre 1/7 et 5/7.</p>

Pourquoi nous estimons que le profil investisseur «Équilibré» est fait pour vous ?

Notre conseil est motivé par le fait qu'une allocation d'actifs de votre contrat dont le fonds en euros représente entre 40 et 70%, et dont le solde est investi sur les supports en unités de compte affichant un indicateur de risque compris entre 1 et 5, est cohérente avec votre situation personnelle et les besoins que vous exprimez, ainsi qu'avec votre attitude à l'égard du risque et votre capacité de perte, dont vous nous avez fait part.

Pour information, un investissement très significatif sur des supports en unités de compte, d'une manière générale, est réservé à des investisseurs disposant d'une capacité d'épargne, de revenus ou d'un patrimoine importants, souhaitant épargner à moyen ou long terme, recherchant du rendement et acceptant en contrepartie de s'exposer à un risque de perte plus important que sur le fonds en euros et disposant d'une bonne compréhension et expérience des supports en unités de compte.

Portrait robot du profil investisseur « Équilibré »

Votre situation personnelle et familiale (dont notamment votre âge, le nombre d'enfants à votre charge ou votre régime matrimonial) est cohérente au regard d'un investissement réparti entre le fonds en euros (40% minimum) et les unités de compte (60% maximum).

- Votre objectif en termes de recherche de performance et votre niveau d'acceptation d'amplitude de performance (de -10% à +10%) sont compatibles avec une allocation d'actifs dont la part en unités de compte, disposant d'un indicateur de risque d'au maximum 5, est comprise entre 30 et 60%.
- Vous souhaitez conserver votre placement pour une durée d'au moins 5 ans, de sorte qu'un investissement sur les supports en unités de compte s'échelonnant de 30% à 60% est approprié à votre horizon de placement. Par ailleurs, votre tolérance face au risque de perte en capital permet un investissement dans de telles proportions sur les supports en unités de compte.
- Vous souhaitez investir pour satisfaire des objectifs de moyen/long terme, ce qui est approprié au regard d'un investissement dont les supports en unités de compte représentent entre 30 et 60%.
- Le degré d'aversion au risque dont vous nous avez fait part est approprié à un investissement jusqu'à 60% sur les unités de compte, notamment dans la mesure où vous estimez qu'une baisse des marchés plus importante que prévu ne vous poserait pas de problème, les marchés étant imprévisibles.
- Vos connaissances en matière financière et votre expérience en matière d'investissement financier sont cohérentes avec un investissement exposé jusqu'à 60% maximum en unités de compte.
- Un investissement réparti entre le fonds en euros (40% minimum) et les unités de compte (60% maximum) est approprié au regard de la situation financière et de la capacité d'épargne dont vous nous avez fait part.

Important

Les éléments de ce document et que nous avons souhaité rappeler à votre attention constituent une synthèse uniquement des critères de profilage utilisés par Lucya pour satisfaire ses obligations réglementaires, dans le cadre de son devoir de conseil, visant à s'assurer que le produit recommandé est approprié à votre situation personnelle et à vos besoins. Ils ne mentionnent pas intégralement les règles et critères qui nous permettent d'apprécier votre situation personnelle.

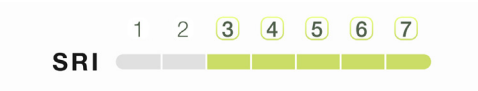
Vos réponses ont pour objectif de nous aider à déterminer votre attitude par rapport au risque et sur cette base, les types d'instruments financiers (et de risques sous-jacents) qui vous conviennent. Les réponses fournies ont ainsi une incidence directe sur la détermination du caractère approprié des actifs recommandés.

Ces réponses sont analysées par nos outils informatiques et soumises, en cas de difficulté, d'anomalie ou d'incohérence, à l'intervention de nos conseillers.

LE PROFIL INVESTISSEUR « DYNAMIQUE »

Notre conseil : le profil investisseur « Dynamique »

Le profil investisseur « Dynamique » se caractérise par l'allocation patrimoniale suivante :

Composition de votre contrat	La grande majorité voire la quasi-totalité de vos investissements est réalisée sur des supports en unités de compte ayant un indicateur de risque élevé voire très élevé. La quote-part de fonds en euros peut être minoritaire voire inexistante.
Part de supports en Unités de Compte (UC) cible	 <p>Dynamique 75% • 25%</p> <p>Entre 50 % et 100 % d'UC maximum</p> <p>50%</p>
Aide à l'investissement	 <p>SRI 1 2 3 4 5 6 7</p> <p>Nous vous recommandons de privilégier des supports dont l'indicateur de risque (SRI) est compris entre 3/7 et 7/7.</p>

Pourquoi nous estimons que le profil investisseur « Dynamique » est fait pour vous ?

Notre conseil est motivé par le fait qu'une allocation d'actifs de votre contrat significativement voire totalement investie sur les unités de compte ayant un indicateur de risque compris entre 3 et 7, est cohérente avec votre situation personnelle et les besoins que vous exprimez, ainsi qu'avec votre attitude à l'égard du risque et votre capacité de perte, dont vous nous avez fait part.

Le profil investisseur « Dynamique » se caractérise par un investissement majoritaire voire intégral sur les supports en unités de compte et par une faible proportion, voire une absence, de fonds en euros, dont le capital est sécurisé.

Pour information, un investissement très significatif sur des supports en unités de compte, d'une manière générale, est réservé à des investisseurs disposant d'une capacité d'épargne, de revenus ou d'un patrimoine importants, souhaitant épargner à moyen ou long terme, recherchant du rendement et acceptant en contrepartie de s'exposer à un risque de perte plus important que sur le fonds en euros et disposant d'une bonne compréhension et expérience des supports en unités de compte.

Portrait robot du profil investisseur « Dynamique »

Votre situation personnelle et familiale (dont notamment votre âge, le nombre d'enfants à votre charge ou votre régime matrimonial) est cohérente au regard d'un investissement significativement voire intégralement investi sur les unités de compte ayant un indicateur de risque compris entre 3 et 7.

- Votre objectif en termes de recherche de performance et votre niveau d'acceptation d'amplitude de performance (de -10% à +10%) sont compatibles avec une allocation d'actifs dont les unités de compte représentent entre 50 et 100%.
- Vous souhaitez conserver votre placement pour une durée d'au moins 8 ans, de sorte qu'un investissement quasi-exclusif voire exclusif sur les unités de compte, affichant un indicateur de risque de 3 minimum, est approprié à votre horizon de placement. Par ailleurs, votre tolérance face au risque de perte en capital permet un investissement aussi prépondérant sur les supports en unités de compte.
- Votre objectif d'investissement est de vous constituer un capital à long terme, ce qui est approprié au regard d'un investissement majoritairement voire intégralement réalisé sur les unités de compte disposant d'un indicateur de risque allant de 3 à 7.
- Le degré d'aversion au risque dont vous nous avez fait part est approprié à un investissement réalisé de façon quasi-exclusive, voire exclusive, sur les unités de compte, notamment dans la mesure où vous estimez qu'une baisse des marchés plus importante que prévue pourrait représenter une opportunité.
- Vos bonnes connaissances en matière financière et votre forte expérience en matière d'investissement financier, notamment sur des supports complexes et volatils, sont cohérentes avec une composition du portefeuille majoritairement voire intégralement exposée aux unités de compte.
- Une allocation d'actifs dont la part du fonds en euros est minoritaire voire absente au profit de supports en unités de compte disposant d'un indicateur de risque compris entre 3 et 7, est appropriée au regard de la situation financière et de la capacité d'épargne dont vous nous avez fait part.

Important

Les éléments de ce document et que nous avons souhaité rappeler à votre attention constituent une synthèse uniquement des critères de profilage utilisés par Lucya pour satisfaire ses obligations réglementaires, dans le cadre de son devoir de conseil, visant à s'assurer que le produit recommandé est approprié à votre situation personnelle et à vos besoins. Ils ne mentionnent pas intégralement les règles et critères qui nous permettent d'apprécier votre situation personnelle.

Vos réponses ont pour objectif de nous aider à déterminer votre attitude par rapport au risque et sur cette base, les types d'instruments financiers (et de risques sous-jacents) qui vous conviennent. Les réponses fournies ont ainsi une incidence directe sur la détermination du caractère approprié des actifs recommandés. Ces réponses sont analysées par nos outils informatiques et soumises, en cas de difficulté, d'anomalie ou d'incohérence, à l'intervention de nos conseillers.

Nature du contrat

Lucya CNP est un contrat d'assurance individuel sur la vie, libellé en euros et en unités de compte.

Garanties

Lucya CNP comporte une garantie en cas de vie (cf. articles 3, 12, 23 et 26 des conditions générales) et une garantie en cas de décès (cf. articles 3 et 21 des conditions générales) qui donne droit au versement d'un capital ou d'une rente.

Pour le support en euros CNP Lucya Euros B et, le cas échéant, pour tout autre support en euros proposé ultérieurement, le contrat ne comporte pas de garantie en capital au moins égale aux sommes versées nettes de frais sur versement, mais il comporte une garantie en capital au moins égale aux sommes versées, nettes de tous les frais.

Pour les supports en unités de compte, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Participation aux bénéfices

Lucya CNP ne prévoit pas de participation aux bénéfices contractuelle (les conditions d'affectation des bénéfices techniques et financiers sont indiquées dans les dispositions particulières du support en euros du contrat).

Faculté de rachat

Lucya CNP comporte une faculté de rachat.

Les sommes sont versées par CNP Assurances dans un délai de 60 jours (selon les modalités prévues à l'article 23 des conditions générales et les tableaux des valeurs de rachat figurant à l'annexe 3 des conditions générales).

Frais

Les frais supportés par les supports en unités de compte sont précisés dans les Documents d'Informations Clés (DIC) ou dans les prospectus visés par l'AMF ou dans le document décrivant les caractéristiques principales de ces supports.

▪ Frais à l'entrée et sur versements :

- sur versement initial ou libre de prime : 0 %, appliqués à chaque versement de prime.
- sur versements réguliers de primes : 0 %, appliqués à chaque versement de prime.
- 0,07 % maximum des montants versés sur des supports en unités de compte susceptibles de supporter des frais sur opération financière.

▪ Frais en cours de vie du contrat (frais sur encours) :

- sur le support en euros Lucya CNP Euros B : 0,70 % maximum par an.
- sur les supports en unités de compte : 0,30 % maximum par an.
- sur les supports en unités de compte des modes de gestion « Gestion Pilotée » et « Gestion Pilotée LIV », des frais d'arbitrages forfaitisés de 0,25 % maximum par an s'ajoutent aux frais annuels sur encours.

▪ Frais de sortie :

- 0,07 % maximum des montants désinvestis des supports en unités de compte adossés à un actif susceptible de supporter des frais sur opération financière.
- Indemnité en cas de rachat sur le(s) support(s) qui fait (font) l'objet de dispositions particulières : 5 % maximum.
- Indemnité en cas de rachat sur le(s) support(s) en unités de compte non cotés et assimilés à faible liquidité faisant l'objet de dispositions particulières (unités de compte mentionnées à la dernière phrase du deuxième alinéa de l'article L. 132-5-4 du code des assurances) : 20 % maximum.

▪ Autres frais :

- Frais d'entrée spécifiques aux supports en unités de compte faisant l'objet de dispositions particulières : 2 % maximum, appliqués à chaque opération. Ces frais s'ajoutent aux frais sur versement ou frais d'arbitrage.
- Frais d'arbitrage et de changement de mode de gestion à l'initiative du souscripteur (des co-souscripteurs) : 0 %.
- Frais sur la garantie plancher optionnelle en cas de décès : 1,5583 % maximum par mois. Ces frais sont déterminés en fonction du capital sous risque et de l'âge de l'assuré (cf. annexe 4 des conditions générales).
- Frais en cas de conversion du capital en rente : 3 % sur les arrérages.
- Frais d'arbitrage en désinvestissement sur le(s) support(s) qui fait (font) l'objet de dispositions particulières : 5 % maximum.
- Frais en cas d'arbitrage en désinvestissement sur le(s) support(s) en unités de compte non cotés et assimilés à faible liquidité faisant l'objet de dispositions particulières (unités de compte mentionnées à la dernière phrase du deuxième alinéa de l'article L. 132-5-4 du code des assurances) : 20 % maximum.

Durée du contrat recommandée

La durée du contrat recommandée dépend notamment de la situation patrimoniale du souscripteur (ou de l'adhérent), de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur et des caractéristiques du contrat choisi. Le souscripteur (ou l'adhérent) est invité à demander conseil auprès de son assureur.

Désignation des bénéficiaires en cas de décès

Le souscripteur (les co-souscripteurs) peut (peuvent) désigner le ou les bénéficiaire(s) en cas de décès sur la proposition d'assurance et ultérieurement par avenant au contrat. La désignation du ou des bénéficiaire(s) peut être effectuée notamment par acte sous seing privé ou par acte authentique (cf. article 20 des conditions générales).

Cet encadré a pour objet d'attirer l'attention du souscripteur (ou de l'adhérent) sur certaines dispositions essentielles de la proposition d'assurance (ou du projet de contrat, ou de la notice). Il est important que le souscripteur (ou l'adhérent) lise intégralement la proposition d'assurance (ou le projet de contrat, ou la notice), et pose toutes les questions qu'il estime nécessaires avant de signer le contrat (ou le bulletin d'adhésion).

LUCYA CNP

Proposition d'Assurance

CONTRAT D'ASSURANCE INDIVIDUEL SUR LA VIE

ASSURÉ PAR CNP ASSURANCES RÉGI PAR LE CODE DES ASSURANCES

LUCYA CNP

PROPOSITION D'ASSURANCE

La proposition d'assurance signée par le souscripteur ou les co-souscripteurs vaut contrat

Code apporteur : 777001

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

SOUSCRIPTION SIMPLE

- Souscription simple
- Souscription simple avec Épargne Handicap

CO-SOUSCRIPTION

Démembrement

- Co-souscription démembrée avec convention de démembrement - Joindre la convention de démembrement

Sans démembrement – dénouement au 1^{er} décès

- Co-souscription sous le régime de la communauté légale
- Co-souscription sous un régime de la communauté conventionnelle
- Co-souscription sous le régime de séparation de biens avec société d'acquêts

Sans démembrement – dénouement au 2^{ème} décès

- Co-souscription sous un régime de communauté conventionnelle avec une clause de préciput au profit du survivant portant sur le contrat d'assurance-vie ou une clause d'attribution intégrale au dernier vivant.
- Co-souscription sous le régime de la séparation de biens avec société d'acquêts et une clause de préciput au profit du survivant portant sur le contrat d'assurance-vie ou une clause d'attribution intégrale au dernier vivant.
- Co-souscription sous le régime de la communauté universelle avec une clause de préciput au profit du survivant portant sur le contrat d'assurance-vie ou une clause d'attribution intégrale au dernier vivant.

Note : Dans tous les cas, l'avantage matrimonial doit porter sur le contrat d'assurance-vie en pleine propriété et sans indivision.
À défaut, le contrat sera forcément dénoué au premier décès.

SOUSCRIPTEUR(S) ET ASSURÉ(S)

(remplir les deux colonnes en cas de co-souscription ou de co-souscription démembrée)

État civil	SOUSCRIPTEUR** (et nu-proprétaire le cas échéant)	CO-SOUSCRIPTEUR** (et usufruitier le cas échéant) L'usufruitier est co-souscripteur mais n'est pas assuré au contrat
	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Partenaire PACS	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Partenaire PACS
Nom de famille (nom de naissance)		
Nom d'usage		
Prénoms		
Date de naissance		
Commune de naissance		
Département de naissance		
Pays de naissance		
Nationalité (si plusieurs, préciser)		
Téléphone***		
Courriel		
Résidence fiscale en France	<input type="checkbox"/> Oui <i>Seuls les résidents fiscaux français peuvent souscrire le contrat. Les souscripteurs s'engagent à fournir les informations relatives à tout changement de situation, notamment fiscale.</i>	<input type="checkbox"/> Oui
Adresse fiscale en France : Rés. Appt. Bât. N° rue / Lieu-dit Code postal / Commune Pays		
Si différente, adresse postale : Rés. Appt. Bât. N° rue / Lieu-dit Code postal / Commune Pays		

** Joindre obligatoirement la photocopie de la pièce d'identité en cours de validité (CNI recto/verso, passeport, permis de conduire sécurisé au format européen, titre de séjour).

*** Nous vous informons que vous avez le droit de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique, ce qui vous permet de ne pas être démarché par des professionnels avec lesquels vous n'avez pas de contrat en cours (modalités sur le site www.bloctel.gouv.fr). À partir du 11 août 2026, il est interdit de démarcher par téléphone un consommateur sans son consentement préalable.

RÉGIME DE PROTECTION

SOUSCRIPTEUR

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Aucun | <input type="checkbox"/> Majeur protégé sous sauvegarde de justice |
| <input type="checkbox"/> Mineur sous administration légale* | <input type="checkbox"/> Majeur protégé sous curatelle |
| <input type="checkbox"/> Mineur sous tutelle* | <input type="checkbox"/> Majeur protégé sous tutelle |
| <input type="checkbox"/> Majeur protégé sous habilitation familiale | <input type="checkbox"/> Majeur protégé sous mandat de protection |

CO-SOUSCRIPTEUR

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Aucun | <input type="checkbox"/> Majeur protégé sous sauvegarde de justice |
| <input type="checkbox"/> Mineur sous administration légale* | <input type="checkbox"/> Majeur protégé sous curatelle |
| <input type="checkbox"/> Mineur sous tutelle* | <input type="checkbox"/> Majeur protégé sous tutelle |
| <input type="checkbox"/> Majeur protégé sous habilitation familiale | <input type="checkbox"/> Majeur protégé sous mandat de protection |

* En application de l'article 385 du code civil, l'administrateur légal est tenu d'apporter dans la gestion des biens du mineur des soins prudents, diligents et avisés, dans le seul intérêt du mineur. Conformément à l'article 386 du code civil, l'administrateur légal est responsable de tout dommage résultant d'une faute quelconque qu'il commet dans la gestion des biens du mineur. Si l'administration légale est exercée en commun, les deux parents sont responsables solidairement. L'Etat est responsable des dommages susceptibles d'être occasionnés par le juge des tutelles et le directeur des services de greffe judiciaires du tribunal judiciaire dans l'exercice de leurs fonctions en matière d'administration légale, dans les conditions prévues à l'article 412. L'action en responsabilité se prescrit par cinq ans à compter de la majorité de l'intéressé ou de son émancipation.

En cas de pluralité de représentants, le premier représentant reçoit et conserve les documents contractuels et les courriers relatifs au contrat. Se reporter à la liste des pièces à joindre.

REPRÉSENTANTS DU SOUSCRIPTEUR	PREMIER REPRÉSENTANT*	SECOND REPRÉSENTANT*
État civil	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> préposé d'une personne morale	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> préposé d'une personne morale
Nom de famille (nom de naissance)		
Nom d'usage		
Prénoms		
Dénomination sociale et statut juridique (si personne morale)		
Profession (si retraité(e), préciser l'ancienne fonction occupée)		
Adresse : Rés. Appt. Bât. N° rue / Lieu-dit Code postal / Commune Pays		
Téléphone**		
Courriel		
Nationalité (si plusieurs, préciser)		
Résidence fiscale : les représentants s'engagent à fournir les informations relatives à tout changement de situation, notamment fiscale.		
REPRÉSENTANTS DU CO-SOUSCRIPTEUR	PREMIER REPRÉSENTANT*	SECOND REPRÉSENTANT*
État civil	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> préposé d'une personne morale	<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> préposé d'une personne morale
Nom de famille (nom de naissance)		
Nom d'usage		
Prénoms		
Dénomination sociale et statut juridique (si personne morale)		
Profession (si retraité(e), préciser l'ancienne fonction occupée)		
Adresse : Rés. Appt. Bât. N° rue / Lieu-dit Code postal / Commune Pays		
Téléphone**		
Courriel		
Nationalité (si plusieurs, préciser)		
Résidence fiscale : les représentants s'engagent à fournir les informations relatives à tout changement de situation, notamment fiscale.		

* Joindre obligatoirement la photocopie de la pièce d'identité en cours de validité (CNI recto/verso, passeport, permis de conduire sécurisé au format européen, titre de séjour).

** Nous vous informons que vous avez le droit de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique, ce qui vous permet de ne pas être démarché par des professionnels avec lesquels vous n'avez pas de contrat en cours (modalités sur le site www.bloctel.gouv.fr). À partir du 11 août 2026, il est interdit de démarcher par téléphone un consommateur sans son consentement préalable.

■ SÉCURISATION DES PLUS-VALUES

Périodicité de calcul : Quotidienne

Supports en unités de compte de départ* :			Supports d'arrivée :		
Code ISIN (obligatoire)	Nom du support	Seuil*	Code ISIN (obligatoire)	Nom du support	Répartition
Support N°1					
		%			%
					%
					%
			Le total de la répartition doit être égal à 100 % =		%
Support N°2					
		%			%
					%
					%
			Le total de la répartition doit être égal à 100 % =		%
Support N°3					
		%			%
					%
					%
			Le total de la répartition doit être égal à 100 % =		%

* Montant minimum de chaque support éligible de départ : 150 € - Seuil de déclenchement : 5 % minimum (puis par tranche de 1 %)

■ STOP LOSS RELATIF

Périodicité de calcul : Quotidienne

Supports en unités de compte de départ* :			Supports d'arrivée :		
Code ISIN (obligatoire)	Nom du support	Seuil*	Code ISIN (obligatoire)	Nom du support	Répartition
Support N°1					
		%			%
					%
					%
			Le total de la répartition doit être égal à 100 % =		%
Support N°2					
		%			%
					%
					%
			Le total de la répartition doit être égal à 100 % =		%
Support N°3					
		%			%
					%
					%
			Le total de la répartition doit être égal à 100 % =		%

* Montant minimum de chaque support éligible de départ : 150 € - Seuil de déclenchement : 5 % minimum (puis par tranche de 1 %)

GARANTIE PLANCHER OPTIONNELLE

Garantie plancher optionnelle en cas de décès : Je peux opter pour une garantie complémentaire, en cas de décès quelle qu'en soit la cause avant 75 ans, conformément à l'article 22 des conditions générales et de son annexe 4.

J'opte pour la garantie plancher

AUTRES INFORMATIONS

- Nantissement (joindre les pièces justificatives)
- Délégation de créance (joindre l'acte de délégation de créance)

BÉNÉFICIAIRES EN CAS DE DÉCÈS

SOUSCRIPTION SIMPLE - En cas de décès, je désigne comme bénéficiaire(s) :

À défaut de choix, la clause A1 s'applique

■ **(Clause A1)** Mon conjoint ou mon partenaire auquel je suis lié par un pacte civil de solidarité, à défaut par parts égales mes enfants nés ou à naître, à défaut de l'un ayant renoncé au bénéfice de l'assurance ou étant décédé avant ou après la souscription, pour sa part ses descendants, à défaut les survivants, à défaut mes héritiers.

■ **(Clause A2)** Par parts égales mes enfants nés ou à naître, à défaut de l'un ayant renoncé au bénéfice de l'assurance ou étant décédé avant ou après la souscription, pour sa part ses descendants, à défaut les survivants, à défaut mes héritiers.

■ **Clause libre nominative** à compléter ci-dessous :

BÉNÉFICIAIRES DE PREMIER RANG

Personne(s) physique(s)	Répartition	
	%	A parts égales
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme Nom d'usage Prénoms Nom de naissance Date de naissance Lieu de naissance : Ville Nationalité (si plusieurs, préciser) Département Pays Adresse postale : Rés. Appt. Bât. Code postal / Commune N° rue / Lieu-dit Pays	%	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme Nom d'usage Prénoms Nom de naissance Date de naissance Lieu de naissance : Ville Nationalité (si plusieurs, préciser) Département Pays Adresse postale : Rés. Appt. Bât. Code postal / Commune N° rue / Lieu-dit Pays	%	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme Nom d'usage Prénoms Nom de naissance Date de naissance Lieu de naissance : Ville Nationalité (si plusieurs, préciser) Département Pays Adresse postale : Rés. Appt. Bât. Code postal / Commune N° rue / Lieu-dit Pays	%	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme Nom d'usage Prénoms Nom de naissance Date de naissance Lieu de naissance : Ville Nationalité (si plusieurs, préciser) Département Pays Adresse postale : Rés. Appt. Bât. Code postal / Commune N° rue / Lieu-dit Pays	%	<input type="checkbox"/>
Organisme(s) sans but lucratif	%	
Raison sociale : Adresse postale : Rés. Appt. Bât. Code postal / Commune N° rue / Lieu-dit Pays	%	
Raison sociale : Adresse postale : Rés. Appt. Bât. Code postal / Commune N° rue / Lieu-dit Pays	%	
Le total de la répartition doit être égal à 100 % =		%

BÉNÉFICIAIRES DE SECOND RANG ET SUCCESSIFS

En cas de décès ou de renonciation d'un (plusieurs) bénéficiaire(s) :

Dans le cas où un (plusieurs) bénéficiaire(s) désigné(s) viendrait(aient) à décéder avant d'avoir accepté ou renoncerait(aient) au bénéfice du contrat, vous devez choisir à qui reviendrait sa part.

Afin de finaliser la rédaction de votre clause libre nominative, merci de sélectionner la désignation souhaitée :

■ **La représentation :**

« Dans le cas où un (plusieurs) bénéficiaire(s) désigné(s) viendrait(aient) à décéder avant d'avoir accepté ou renoncerait(aient) au bénéfice du contrat, sa part serait répartie à ses descendants (enfants, petits-enfants...) à défaut à mes héritiers. »

■ **Les autres bénéficiaires de premier rang :**

« Dans le cas où un (plusieurs) bénéficiaire(s) désigné(s) viendrait(aient) à décéder avant d'avoir accepté ou renoncerait(aient) au bénéfice du contrat, sa part serait répartie entre les autres bénéficiaires désignés au premier rang, au prorata de la part attribuée initialement à chacun, à défaut de tous entre mes héritiers. »

■ **Mes héritiers :**

« Dans le cas où un (plusieurs) bénéficiaire(s) désigné(s) viendrait(aient) à décéder avant d'avoir accepté ou renoncerait(aient) au bénéfice du contrat, sa part serait répartie entre mes héritiers. »

■ **Autre clause libre** il est recommandé au souscripteur de porter au contrat les coordonnées du (des) bénéficiaire(s) désigné(s) qui seront utilisées par l'assureur en cas de décès de l'assuré qui dénoue le contrat (nom de naissance, prénom, date et lieu de naissance, lien de parenté éventuellement).

, à défaut mes héritiers.

CO-SOUSCRIPTION AVEC DÉNOUEMENT AU 1^{ER} DÉCÈS - En cas de décès, nous désignons comme bénéficiaire(s) :

À défaut de choix, la clause B1 s'applique

- (Clause B1)** Mon conjoint, à défaut par parts égales **nos enfants communs et respectifs nés ou à naître**, à défaut de l'un ayant renoncé au bénéfice de l'assurance ou étant décédé avant ou après la souscription, pour sa part ses descendants, à défaut les survivants, à défaut par part égales les héritiers des co-souscripteurs.
- (Clause B2)** Mon conjoint, à défaut par parts égales **nos enfants communs nés ou à naître**, à défaut de l'un ayant renoncé au bénéfice de l'assurance ou étant décédé avant ou après la souscription, pour sa part ses descendants, à défaut les survivants, à défaut par part égales les héritiers des co-souscripteurs.

Clause libre nominative à compléter ci-dessous :**BÉNÉFICIAIRES DE PREMIER RANG**

Personne(s) physique(s)	Répartition	
	%	A parts égales
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme Nom d'usage Prénoms Nom de naissance Date de naissance Lieu de naissance : Ville Nationalité (si plusieurs, préciser) Département Pays Adresse postale : Rés. Appt. Bât. Code postal / Commune N° rue / Lieu-dit Pays	%	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme Nom d'usage Prénoms Nom de naissance Date de naissance Lieu de naissance : Ville Nationalité (si plusieurs, préciser) Département Pays Adresse postale : Rés. Appt. Bât. Code postal / Commune N° rue / Lieu-dit Pays	%	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme Nom d'usage Prénoms Nom de naissance Date de naissance Lieu de naissance : Ville Nationalité (si plusieurs, préciser) Département Pays Adresse postale : Rés. Appt. Bât. Code postal / Commune N° rue / Lieu-dit Pays	%	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme Nom d'usage Prénoms Nom de naissance Date de naissance Lieu de naissance : Ville Nationalité (si plusieurs, préciser) Département Pays Adresse postale : Rés. Appt. Bât. Code postal / Commune N° rue / Lieu-dit Pays	%	<input type="checkbox"/>
Organisme(s) sans but lucratif	%	
Raison sociale : Adresse postale : Rés. Appt. Bât. Code postal / Commune N° rue / Lieu-dit Pays	%	
Raison sociale : Adresse postale : Rés. Appt. Bât. Code postal / Commune N° rue / Lieu-dit Pays	%	
Le total de la répartition doit être égal à 100 % =		%

BÉNÉFICIAIRES DE SECOND RANG ET SUCCESSIFS

En cas de décès ou de renonciation d'un (plusieurs) bénéficiaire(s) :

Dans le cas où un (plusieurs) bénéficiaire(s) désigné(s) viendrait(aient) à décéder avant d'avoir accepté ou renoncerait(aient) au bénéfice du contrat, vous devez choisir à qui reviendrait sa part.

Afin de finaliser la rédaction de votre clause libre nominative, merci de sélectionner la désignation souhaitée :

- La représentation :**
« Dans le cas où un (plusieurs) bénéficiaire(s) désigné(s) viendrait(aient) à décéder avant d'avoir accepté ou renoncerait(aient) au bénéfice du contrat, sa part serait répartie à ses descendants (enfants, petits-enfants...) à défaut vos héritiers. »
- Les autres bénéficiaires de premier rang :**
« Dans le cas où un (plusieurs) bénéficiaire(s) désigné(s) viendrait(aient) à décéder avant d'avoir accepté ou renoncerait(aient) au bénéfice du contrat, sa part serait répartie entre les autres bénéficiaires désignés au premier rang, au prorata de la part attribuée initialement à chacun, à défaut de tous entre vos héritiers. »
- Nos héritiers :**
« Dans le cas où un (plusieurs) bénéficiaire(s) désigné(s) viendrait(aient) à décéder avant d'avoir accepté ou renoncerait(aient) au bénéfice du contrat, sa part serait répartie entre vos héritiers. »

- Autre clause libre** il est recommandé au souscripteur de porter au contrat les coordonnées du (des) bénéficiaire(s) désigné(s) qui seront utilisées par l'assureur en cas de décès de l'assuré qui dénoue le contrat (nom de naissance, prénom, date et lieu de naissance, lien de parenté éventuellement).

, à défaut par parts égales les héritiers des co-souscripteurs.

CO-SOUSCRIPTION AVEC DÉNOUEMENT AU 2ND DÉCÈS - En cas de décès, nous désignons comme bénéficiaire(s) :

À défaut de choix, la clause C1 s'applique

- **(Clause C1)** Par parts égales nos enfants communs et respectifs nés ou à naître, à défaut de l'un ayant renoncé au bénéfice de l'assurance ou étant décédé avant ou après la souscription, pour sa part ses descendants, à défaut les survivants, à défaut les héritiers du co-souscripteur dont le décès dénoue le contrat.
- **(Clause C2)** Par parts égales nos enfants communs nés ou à naître, à défaut de l'un ayant renoncé au bénéfice de l'assurance ou étant décédé avant ou après la souscription, pour sa part ses descendants, à défaut les survivants, à défaut les héritiers du co-souscripteur dont le décès dénoue le contrat.

■ **Clause libre nominative** à compléter ci-dessous :

BÉNÉFICIAIRES DE PREMIER RANG				Répartition	
Personne(s) physique(s)				%	A parts égales
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme	Nom d'usage Prénoms	Nom de naissance Date de naissance	Pays	%	<input type="checkbox"/>
Lieu de naissance : Ville Nationalité (si plusieurs, préciser)		Département			
Adresse postale : Rés. Appt. Bât. Code postal / Commune		N° rue / Lieu-dit	Pays		
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme	Nom d'usage Prénoms	Nom de naissance Date de naissance	Pays	%	
Lieu de naissance : Ville Nationalité (si plusieurs, préciser)		Département			
Adresse postale : Rés. Appt. Bât. Code postal / Commune		N° rue / Lieu-dit	Pays		
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme	Nom d'usage Prénoms	Nom de naissance Date de naissance	Pays	%	<input type="checkbox"/>
Lieu de naissance : Ville Nationalité (si plusieurs, préciser)		Département			
Adresse postale : Rés. Appt. Bât. Code postal / Commune		N° rue / Lieu-dit	Pays		
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme	Nom d'usage Prénoms	Nom de naissance Date de naissance	Pays	%	
Lieu de naissance : Ville Nationalité (si plusieurs, préciser)		Département			
Adresse postale : Rés. Appt. Bât. Code postal / Commune		N° rue / Lieu-dit	Pays		
Organisme(s) sans but lucratif				%	
Raison sociale :				%	
Adresse postale : Rés. Appt. Bât. Code postal / Commune		N° rue / Lieu-dit	Pays		
Raison sociale :				%	
Adresse postale : Rés. Appt. Bât. Code postal / Commune		N° rue / Lieu-dit	Pays		
Le total de la répartition doit être égal à 100 % =				%	

BÉNÉFICIAIRES DE SECOND RANG ET SUCCESSIFS

En cas de décès ou de renonciation d'un (plusieurs) bénéficiaire(s) :

Dans le cas où un (plusieurs) bénéficiaire(s) désigné(s) viendrait(aient) à décéder avant d'avoir accepté ou renoncerait(aient) au bénéfice du contrat, vous devez choisir à qui reviendrait sa part.

Afin de finaliser la rédaction de votre clause libre nominative, merci de sélectionner la désignation souhaitée :

- **La représentation :**
« Dans le cas où un (plusieurs) bénéficiaire(s) désigné(s) viendrait(aient) à décéder avant d'avoir accepté ou renoncerait(aient) au bénéfice du contrat, sa part serait répartie à ses descendants (enfants, petits-enfants...) à défaut vos héritiers. »
- **Les autres bénéficiaires de premier rang :**
« Dans le cas où un (plusieurs) bénéficiaire(s) désigné(s) viendrait(aient) à décéder avant d'avoir accepté ou renoncerait(aient) au bénéfice du contrat, sa part serait répartie entre les autres bénéficiaires désignés au premier rang, au prorata de la part attribuée initialement à chacun, à défaut de tous entre vos héritiers. »
- **Nos héritiers :**
« Dans le cas où un (plusieurs) bénéficiaire(s) désigné(s) viendrait(aient) à décéder avant d'avoir accepté ou renoncerait(aient) au bénéfice du contrat, sa part serait répartie entre vos héritiers. »

- **Autre clause libre** il est recommandé au souscripteur de porter au contrat les coordonnées du (des) bénéficiaire(s) désigné(s) qui seront utilisées par l'assureur en cas de décès de l'assuré qui dénoue le contrat (nom de naissance, prénom, date et lieu de naissance, lien de parenté éventuellement).

, à défaut les héritiers du co-souscripteur dont le décès dénoue le contrat.

CO-SOUSCRIPTION DÉMEMBRÉE

Le(s) bénéficiaire(s) en cas de décès est (sont) désigné(s) dans la convention de démembrement.

CLAUSE DÉPOSÉE DEVANT NOTAIRE

Clause déposée chez Maître (nom, prénom) ou son successeur,
Notaire à
(adresse complète de l'étude). Si le capital ne peut être versé au terme de cette clause, celui-ci est versé à mes héritiers.

SOUSCRIPTION PAR UNE PERSONNE MAJEURE PROTÉGÉE

Si le souscripteur est une personne sous curatelle ou sous sauvegarde de justice, les clauses proposées ci-dessus peuvent être utilisées. Si le souscripteur est une personne sous tutelle, sous mandat de protection future ou sous habilitation familiale à représenter, la clause ci-dessous est obligatoire (sauf en cas de mandat notarié ou d'habilitation familiale si le(s) bénéficiaire(s) est (sont) désigné(s) à titre onéreux). Cette clause est également obligatoire lorsque, en habilitation familiale générale, l'habilité est nominativement désigné en qualité de bénéficiaire.

Clause figurant dans l'ordonnance du juge des tutelles ou dans l'accord écrit du conseil de famille, conformément aux articles L. 132-4-1 alinéa 1 du code des assurances, 490 alinéa 2, 493 alinéa 2 et 494-6 alinéa 4 et 6 du Code civil.

Cette clause peut être rédigée selon les modèles de clauses proposées ci-dessus.

SOUSCRIPTION PAR UNE PERSONNE MINEURE NON ÉMANCIPÉE

Si le souscripteur est une personne mineure non émancipée, la clause ci-après est obligatoire : Mes héritiers légaux.

À NOTER

Conformément aux articles L. 132-4-1 alinéa 1 du code des assurances, 490 alinéa 2, 493 alinéa 2 et 494-6 alinéa 4 du Code civil, en cas de tutelle, de mandat de protection future ou d'habilitation familiale à représenter (sauf en cas de mandat notarié ou d'habilitation familiale à représenter si le(s) bénéficiaire(s) est (sont) désigné(s) à titre onéreux), la désignation du (des) bénéficiaire(s) ne peut être accomplie qu'avec l'autorisation du juge des tutelles, ou du conseil de famille s'il a été constitué.

De plus, conformément à l'article L. 132-4-1, alinéa 2 du code des assurances, lorsque le(s) bénéficiaire(s) du contrat d'assurance sur la vie est le curateur ou le tuteur, il est réputé être en opposition d'intérêts avec la personne protégée.

DÉCLARATIONS DU SOUSCRIPTEUR OU DES CO-SOUSCRIPTEURS

- Je souscris (nous souscrivons) le contrat Lucya CNP assuré par CNP Assurances et je déclare (nous déclarons) exact l'ensemble des renseignements communiqués.
- Pour toutes les opérations ultérieures sur mon (notre) contrat, je me rapprocherai (nous nous rapprocherons) de Lucya qui pourra me (nous) délivrer un conseil adapté à ma (notre) situation.
- Je reconnais (nous reconnaissons) en application des articles L 132-5-2 et A 132-4 du code des assurances avoir reçu et pris connaissance du (des) document(s) décrivant les caractéristiques principales des supports en unités de compte que j'ai (nous avons) choisis dans le cadre du mode de gestion « Gestion Libre », du (des) document(s) décrivant les caractéristiques principales des supports en unités de compte composant l'orientation de gestion du mode « Gestion Pilotée » et/ou « Gestion Pilotée LIV » que j'ai (nous avons) choisie(s), des dispositions particulières du support en euros que j'ai (nous avons) choisi(s), le cas échéant des dispositions particulières des supports en unités de compte que j'ai (nous avons) choisis, ainsi que des conditions générales du contrat Lucya CNP comportant les informations suivantes :
 - les dispositions essentielles du contrat,
 - les conditions d'exercice de la faculté de renonciation,
 - un modèle de lettre de renonciation,
 - les simulations de valeurs de rachat sur les 8 premières années du contrat lorsque les tableaux de valeurs de rachat ne peuvent être établis,
 - les annexes complémentaires relatives aux supports éligibles au contrat Lucya CNP et aux performances, frais et durabilité des options d'investissement.
- J'ai (nous avons) été informé(s) que des informations complémentaires seront communiquées dans les conditions particulières qui seront remises ultérieurement par Lucya contre signature. Si ces informations ne sont pas parvenues dans un délai de 8 semaines, je (nous) prendrai (prendrons) contact avec Lucya.
- Je déclare (nous déclarons) avoir pris connaissance des caractéristiques de la garantie plancher optionnelle et de son mode de tarification.
- Je donne (nous donnons) mon (notre) accord pour que les garanties de mon (notre) contrat Lucya CNP prennent effet à la date d'effet du contrat.
- Je donne (nous donnons) mon (notre) accord pour l'utilisation de la langue française pendant toute la durée de mon (notre) contrat.
- Dans le cadre du(des) mode(s) de gestion « Gestion Pilotée » / « Gestion Pilotée LIV », je reconnais (nous reconnaissons) avoir reçu et signé un exemplaire du (des) mandat(s) d'arbitrage précisant notamment l'orientation de gestion que j'ai (nous avons) choisie.
- Dans le cadre de la co-souscription, nous reconnaissons avoir été informés des dispositions qui régissent la co-souscription et que notre situation matrimoniale correspond aux régimes matrimoniaux énoncés dans les conditions générales.
- Dans le cadre de la co-souscription démembrée, nous reconnaissons avoir signé une convention de démembrement de propriété et en avoir remis un exemplaire à l'assureur.
- Dans le cadre de la sélection de support(s) en unités de compte non cotées et assimilées à faible liquidité définis aux articles « arbitrages à l'initiative du souscripteur » et « rachat » des conditions générales, je reconnais (nous reconnaissons) avoir pris connaissance des modalités d'arbitrage en désinvestissement et de rachat et des conséquences de l'exercice de cette faculté.
- Je reconnais (nous reconnaissons) avoir été informé(s) qu'en cas d'acceptation par le bénéficiaire, sa désignation devient irrévocable et que je devrai (nous devrons) recueillir l'accord préalable du bénéficiaire acceptant, notamment pour les demandes de rachat, d'avance, de nantissement ou de changement de bénéficiaire.
- S'agissant d'opération de versements réguliers de primes, j'autorise (nous autorisons) CNP Assurances à effectuer des prélèvements sur mon (notre) compte bancaire (joindre un IBAN à votre nom, ainsi qu'un mandat de prélèvement SEPA CNP Assurances complété et signé). Les prélèvements prendront effet sous réserve de l'approvisionnement de ce compte. De même, les opérations de rachats s'effectueront vers mon (notre) compte bancaire, sauf indication contraire.
- J'accepte (nous acceptons) par avance de fournir tout renseignement ou pièce justificative sur l'origine des fonds versés sur mon (notre) contrat d'assurance et la destination des fonds en cas de sortie de mon (notre) contrat d'assurance dans le cadre des obligations auxquelles est soumis tout assureur en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.
- Je reconnais (nous reconnaissons) que conformément au Règlement n°2016/679 relatif à la protection des personnes physiques, à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD ») et à la Loi « Informatique et Libertés » modifiée, le traitement de mes (nos) données à caractère personnel est nécessaire pour la gestion de mon (notre) contrat d'assurance Lucya CNP par CNP Assurances ou par Lucya et pour le respect d'une obligation légale ou l'exercice d'un intérêt légitime par CNP Assurances ou par Lucya. Les traitements de ces données ont pour finalités : la passation, la gestion et l'exécution des contrats d'assurance vie ou de capitalisation ; l'élaboration des statistiques et études actuarielles ; l'exercice des recours et la gestion des réclamations et contentieux ; l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur notamment la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et la lutte contre la fraude ; les opérations relatives à la gestion des clients ; les statistiques commerciales ; l'amélioration du service au client permettant de proposer des produits ou services réduisant la sinistralité ; d'offrir un contrat ou une prestation complémentaire ; la gestion des avis des personnes sur les produits et services.
- Les destinataires de ces données à caractère personnel sont dans le strict cadre des finalités énoncées ci-dessus : les personnels dûment habilités de CNP Assurances ou de Lucya, de leurs prestataires, partenaires, sous-traitants, réassureurs respectifs et, s'il y a lieu, les organismes sociaux des personnes impliquées, ainsi que les personnes intéressées au contrat.

Ces éventuels transferts des données à caractère personnel sont formalisés dans un cadre contractuel entre les parties concernées.

Vos données à caractère personnel peuvent être transférées à des destinataires établis hors de l'Union Européenne et disposant d'un niveau de protection adéquat des données à caractère personnel ou à des destinataires présentant des garanties appropriées.
- Mes (nos) données seront conservées durant toute la vie du contrat, jusqu'à expiration à la fois des délais de prescription légaux et des délais prévus par les différentes obligations de conservation imposées par la réglementation (pour en savoir plus sur la protection des données : <https://www.cnp.fr/particuliers/info-reglementee/donnees-personnelles>). Je dispose (nous disposons) d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de mes (nos) données personnelles. Lorsqu'un consentement est nécessaire au traitement, je dispose (nous disposons) du droit de le retirer. Sous certaines conditions réglementaires, je dispose (nous disposons) du droit de demander la limitation du traitement ou de m'y (nous y) opposer.
- Je peux (nous pouvons) également demander la portabilité des données que j'ai (nous avons) transmises lorsqu'elles étaient nécessaires au contrat ou lorsque mon (notre) consentement était requis.
- Je dispose (nous disposons) également du droit de prévoir des directives relatives au sort de mes (nos) données à caractère personnel après mon (notre) décès.

DÉCLARATIONS DU SOUSCRIPTEUR OU DES CO-SOUSCRIPTEURS (suite)

- Je peux (nous pouvons) exercer ces différents droits en contactant directement :
 - Lucya par courrier : Lucya - Délégué à la protection des données (DPO) - 13, rue d'Uzès - 75002 Paris ou par courriel (dpo@lucya.com) ;
 - CNP Assurances : (i) en me (nous) rendant sur le site Internet « cnp.fr » <https://contacts.cnp.fr/donnees-personnelles-rgpd> ou (ii) en contactant directement le service DPO par courrier (CNP Assurances, Service DPO, TSA n° 16939, 4 promenade Cœur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux) ou par courriel (dpo@cnp.fr).

En cas de désaccord concernant mes (nos) données, j'ai (nous) avons le droit de saisir la Commission Nationale Informatique et Libertés à l'adresse suivante : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, <https://www.cnil.fr>

- Je peux (nous pouvons) renoncer à mon (notre) contrat Lucya CNP dans les trente jours calendaires révolus suivant la date de réception des conditions particulières. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception envoyée à l'adresse suivante : CNP Assurances - TSA 60002 - 13081 AIX EN PROVENCE CEDEX 3 ou par envoi recommandé électronique avec avis de réception à l'adresse électronique suivante ops.cnp@myqiservices.com.

Elle peut être rédigée selon le modèle suivant : « Je (nous) soussigné(s) M. (nom, prénom) résidant à (adresse) déclare (déclarons) renoncer à mon (notre) contrat Lucya CNP n° (indiquer le numéro de souscription) que j'ai (nous avons) signé le (date de souscription) à (lieu de souscription). Je déclare (nous déclarons) renoncer à mon (notre) contrat pour le motif* suivant Le (date de la renonciation) et signature(s) du souscripteur / des co-souscripteurs. »

** Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et la lutte contre la fraude, indiquer la raison de votre renonciation au contrat.*

Fait en autant d'exemplaire que de signataire, à

le

Signature du souscripteur / nu-proprétaire (le cas échéant)

« Je certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus »

Signature du co-souscripteur / usufruitier (le cas échéant)

« Je certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus »

Signature(s) du (des) représentant(s) du mineur ou majeur protégé

Signature(s) précédée(s) des nom, prénom et qualité* « Je certifie (nous certifions) l'exactitude des renseignements portés ci-dessus »

LUCYA

« Certifie avoir vérifié l'origine des fonds conformément aux procédures en vigueur »

Signature :

Téléphone :

** Indiquer pour les mineurs non émancipés : parents du mineur ou père ou mère ou tuteur et pour les majeurs protégés : tuteur ou curateur ou mandataire de sauvegarde de justice ou mandataire de protection future ou personne habilitée.*

Lucya est une société de courtage en assurance de personnes.
Société par Actions Simplifiée, au capital de 2 200 000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n°478 594 351, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 004 394 et dont le siège social est situé au 13 rue d'Uzès - 75002 Paris

CNP Assurances - Siège social : 4 Promenade Cœur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux – 01 42 18 88 88 - www.cnp.fr
Société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré - 341 737 062 RCS Nanterre
Entreprise régie par le code des assurances
IDU EMP FR231782_01ZWUC





Assurons
un monde
plus ouvert

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

SUPPORT EN EUROS CNP LUCYA EUROS B

En vigueur au 01/04/2026

Le contrat Lucya CNP donne accès au support en euros CNP Lucya Euros B.

Ce document décrit les règles du support en euros CNP Lucya Euros B. Il complète les conditions générales du contrat Lucya CNP.

ARTICLE 1 - CONSTITUER SON CAPITAL SUR LE SUPPORT EN EUROS CNP LUCYA EUROS B

1 - Déterminer le capital constitué sur le support en euros CNP Lucya Euros B

Le capital constitué sur le support est égal à la somme des éléments suivants :

Vous ajoutez :

- Les primes versées ;
- Les réinvestissements par arbitrage ;
- Les éventuelles revalorisations successives brutes de frais sur encours et de prélèvements sociaux.

Ensuite, vous déduisez :

- Les rachats partiels ;
- Les désinvestissements par arbitrage ;
- Les prélèvements au titre de la garantie plancher optionnelle en cas de décès ;
- Les prélèvements effectués au titre des frais sur encours ;
- Les prélèvements sociaux effectués lors des inscriptions en compte.

Le contrat ne contient pas de garantie de fidélité.

2 – Connaître la revalorisation éventuelle des sommes investies sur le support en euros CNP Lucya Euros B

Chaque 31 décembre, CNP Assurances détermine le montant affecté à la provision pour participation aux bénéfices. CNP Assurances respecte les règles légales et réglementaires.

CNP Assurances fixe ensuite le taux de participation aux bénéfices pour les contrats en cours à cette date. Ce taux est déterminé avant la déduction des frais sur encours et les prélèvements sociaux.

En cas d'investissement et de désinvestissement partiel dans l'exercice, CNP Assurances attribue le taux de participation aux bénéfices prorata temporis.

Le support en euros est prévu sans taux d'intérêt garanti pendant la durée du contrat.

3 – Connaître la revalorisation en cours d'année lors d'un désinvestissement total du support en euros CNP Lucya Euros B

En cas de désinvestissement total du support après un rachat ou un arbitrage, CNP Assurances n'applique aucune revalorisation pour l'année en cours.

En cas de décès de l'assuré ou au terme du contrat, CNP Assurances peut revaloriser le capital au prorata temporis. Le taux appliqué ne peut excéder le taux de frais sur encours du support en euros CNP Lucya Euros B.

CNP Assurances vous informe annuellement sur le taux de revalorisation appliqué avant prélèvement des frais sur encours et des prélèvements sociaux.

Le bulletin de situation annuel comporte cette information.

4 – Prélèvement des frais sur encours du support en euros CNP Lucya Euros B

CNP Assurances prélève les frais sur encours du support quotidiennement sur la base du capital constitué jusqu'au 31 décembre.

En cas de désinvestissement total du support en cours d'exercice, CNP Assurances prélève ces frais jusqu'à la date de valorisation du désinvestissement. Les conditions générales du contrat Lucya CNP précisent cette date à l'annexe 2.

CNP Assurances calcule ces frais au prorata temporis.

ARTICLE 2 – IDENTIFIER LA DATE DE VALORISATION DU SUPPORT EN EUROS CNP LUCYA EUROS B

La date de valorisation du support est la date à laquelle :

- Les sommes investies commencent à produire des intérêts et
- Les sommes désinvesties cessent d'en produire

La date de valorisation correspond à la date d'effet de l'opération. Les conditions générales du contrat Lucya CNP précisent cette date à l'annexe 2.

Fait en autant d'exemplaire que de signataire, à

le

Signature du Souscripteur précédée de la mention « lu et approuvé »	Signature du Co-Souscripteur précédée de la mention « lu et approuvé »	Signature(s)* du (des) représentant(s) du mineur ou majeur protégé précédée de la mention « lu et approuvé »
<small>* Signature(s) précédée(s) des nom - prénom et qualité. Indiquer : <u>pour les mineurs non émancipés</u> : parents du mineur ou père ou mère ou tuteur et <u>pour les majeurs protégés</u> : tuteur ou curateur ou mandataire de sauvegarde de justice ou mandataire de protection future ou personne habilitée.</small>		

N° DE CONTRAT :

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

LE SOUSCRIPTEUR DU CONTRAT

M. Mme Nom : Prénom :

Régime de protection Mineur non émancipé Majeur protégé

Si le client est un mineur non émancipé ou un majeur protégé, remplir le pavé représentant(s) ci-dessous

Si personne morale :

Dénomination sociale & statut juridique :

Agissant en qualité de :

Demeurant à :

REPRÉSENTANT(S)

PREMIER REPRÉSENTANT DU SOUSCRIPTEUR DU CONTRAT

M. Mme Nom : Prénom :

Dénomination sociale et statut juridique (si personne morale) :

Demeurant à

SECOND REPRÉSENTANT DU SOUSCRIPTEUR DU CONTRAT

M. Mme Nom : Prénom :

Dénomination sociale et statut juridique (si personne morale) :

Demeurant à

LE CO-SOUSCRIPTEUR DU CONTRAT (à remplir en cas de co-souscription ou de co-souscription démembrée)

M. Mme Nom : Prénom :

Demeurant à (si différent du souscripteur susmentionné) :

Régime de protection Mineur non émancipé Majeur protégé

Si le client est un mineur non émancipé ou un majeur protégé, remplir le pavé représentant(s) ci-dessous :

REPRÉSENTANT(S)

PREMIER REPRÉSENTANT DU CO-SOUSCRIPTEUR DU CONTRAT

M. Mme Nom : Prénom :

Dénomination sociale et statut juridique (si personne morale) :

Demeurant à

SECOND REPRÉSENTANT DU CO-SOUSCRIPTEUR DU CONTRAT

M. Mme Nom : Prénom :

Dénomination sociale et statut juridique (si personne morale) :

Demeurant à

Le souscripteur seul ou les co-souscripteurs ensemble du Contrat agit ou agissent en qualité de mandant (ci-après dénommé(s) **le « Mandant »**).

ET

CNP Assurances - entreprise régie par le code des assurances - agréée dans les branches 20 (vie décès), 22 (assurances liées à des fonds d'investissement) et 24 (capitalisation) de l'article R 321-1 du code des assurances - Société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré, ayant son siège social au 4 promenade Cœur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 341 737 062.

CNP Assurances agit en qualité de mandataire (ci-après dénommé **le « Mandataire »**).

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET ET ÉTENDUE DU MANDAT D'ARBITRAGE

En application des conditions générales du Contrat, le présent Mandat d'arbitrage (ci-après **le Mandat**) vient formaliser les missions que le Mandant confie au Mandataire dans le cadre du mode de gestion « Gestion Pilotée ».

Le présent Mandat est régi par le droit français.

Le Mandant donne pouvoir au Mandataire qui accepte le Mandat, de le représenter pour les missions suivantes, dans le respect de l'orientation de gestion choisie ci-après :

- la sélection des supports en unités de compte, parmi ceux éligibles à ce mode de gestion ;
- la répartition entre ces différents supports des versements de primes affectés à ce mode de gestion ;
- la répartition entre ces différents supports lors des arbitrages en investissement vers ce mode de gestion ;
- les décisions d'arbitrages entre ces supports en unités de compte dans le cadre de l'orientation de gestion choisie.

Le Mandant est informé que le Mandataire prend conseil auprès de la société de conseil en investissement financier **Lucya** - Société par Actions Simplifiée, au capital de 2.200.000 euros, située 13 rue d'Uzès, 75002 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 478 594 351 - société de courtage en assurance de personne enregistrée à l'ORIAS sous le N° 07 004 394, pour la définition des orientations de gestion, la sélection des supports en unités de compte et les décisions d'arbitrages entre ces supports conformément aux orientations de gestion définies ci-après.

CHOIX DE L'ORIENTATION DE GESTION

Le Mandant choisit l'une des orientations suivantes, en fonction de sa sensibilité aux risques, de ses connaissances et expérience financière ainsi que de son horizon de placement.

L'indicateur synthétique de risque (ISR) mentionné à titre indicatif dans chacune des orientations de gestion est basé sur la volatilité historique des performances passées sur 5 ans des portefeuilles modèles.

L'évaluation du risque pour les profils de moins de 5 ans d'existence est basée sur le recours à une méthode estimative. La donnée historique n'est pas un indicateur fiable du futur. L'indicateur de risque indiqué n'est pas une cible ou une garantie de risque et est sujette à des modifications dans le temps. La plus petite catégorie ne signifie pas un investissement sans risque.

■ Orientation Modérée

L'Orientation « **Modérée** » est destinée aux souscripteurs tolérant un faible niveau de risque et privilégiant la maîtrise du risque sur leur investissement par rapport à l'espérance de rendement. Elle vise principalement à valoriser le capital sur un horizon de placement recommandé supérieur à 3 ans, tout en limitant le risque de perte en capital.

La part des supports en unités de compte représentés par des actions inclut une part maximale de 40 % afin de maintenir un équilibre entre sécurité et croissance modérée.

L'approche d'investissement en « TOP-DOWN » repose sur l'analyse approfondie des facteurs macroéconomiques et permet d'identifier les principales tendances du marché et de sélectionner les classes d'actifs les plus appropriées. Cette approche permet de combiner une sélection en architecture ouverte de fonds et d'ETF pour assurer une diversification optimale.

Le capital sera investi à hauteur de :

- 0 % à 40 % sur des supports en unités de compte représentés par des actions ;
- 0 % à 100 % sur des supports en unités de compte représentés par des obligations ;
- 0 % à 100 % sur des supports en unités de compte représentés par des autres actifs de type immobiliers, monétaires, spéculatifs et actifs n'intégrant pas l'une des catégories précitées.

Le niveau de risque de cette orientation de gestion est faible.

Indicateur de risque* de l'Orientation « Modérée »



■ Orientation Équilibrée

L'Orientation « **Équilibrée** » est destinée aux souscripteurs bénéficiant d'une expérience et de connaissances suffisantes sur les marchés financiers. Elle vise principalement à valoriser le capital sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans tout en étant capable de supporter un risque de perte en capital élevé.

La part des supports en unités de compte représentés par des actions représente une part significative d'investissements sur les marchés actions (maximum 70 %).

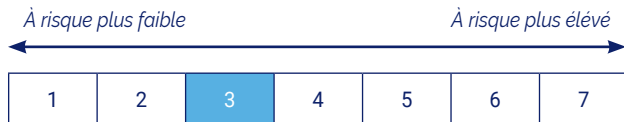
L'approche d'investissement en « TOP-DOWN » repose sur l'analyse approfondie des facteurs macroéconomiques et permet d'identifier les principales tendances du marché et de sélectionner les classes d'actifs les plus appropriées. Cette approche permet de combiner une sélection en architecture ouverte de fonds et d'ETF pour assurer une diversification optimale.

Le capital sera investi essentiellement sur des supports en unités de compte représentés par :

- 10 % à 70 % sur des supports en unités de compte représentés par des actions ;
- 0 % à 90 % sur des supports en unités de compte représentés par des obligations ;
- 0 % à 90 % sur des supports en unités de compte représentés par des autres actifs de type immobiliers, monétaires, spéculatifs et actifs n'intégrant pas l'une des catégories précitées.

Le niveau de risque de cette orientation de gestion est faible à moyen.

Indicateur de risque* de l'Orientation « Équilibrée »



■ Orientation Dynamique

L'Orientation « Dynamique » est destinée aux souscripteurs ayant une expérience ainsi qu'une appétence marquée pour les marchés financiers. Elle vise principalement une valorisation du capital élevée sur un horizon de placement recommandé supérieur à 8 ans, avec une exposition principalement investie sur les marchés actions

La part des supports en unités de compte représentés par des actions inclut une part maximale de 100 % en actions, afin d'aller chercher un potentiel de performance significatif tout en acceptant de prendre un risque de perte en capital très élevé.

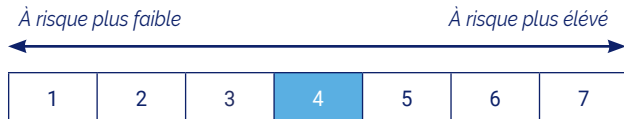
L'approche d'investissement en « TOP-DOWN » repose sur l'analyse approfondie des facteurs macroéconomiques et permet d'identifier les principales tendances du marché et de sélectionner les classes d'actifs les plus appropriées. Cette approche permet de combiner une sélection en architecture ouverte de fonds et d'ETF pour assurer une diversification optimale.

Le capital sera investi essentiellement sur des supports en unités de compte représentés par :

- 20 % à 100 % sur des supports en unités de compte représentés par des actions ;
- 0 % à 80 % sur des supports en unités de compte représentés par des obligations ;
- 0 % à 80 % sur des supports en unités de compte représentés par des autres actifs de type immobiliers, monétaires, spéculatifs et actifs n'intégrant pas l'une des catégories précitées.

Le niveau de risque de cette orientation de gestion est moyen.

Indicateur de risque* de l'Orientation « Dynamique »



MISE EN ŒUVRE DU MANDAT

Pour la mise en œuvre de ces missions, le Mandataire agira de sa propre initiative sans avoir à consulter au préalable le Mandant dans le cadre des articles 1984 et suivants du code civil et dans le respect de l'orientation de gestion choisie.

Le Mandant peut à tout moment demander une modification de son Orientation de Gestion. Il choisira, le cas échéant, sur les indications du Conseiller, une autre Orientation de Gestion. Cette modification, effectuée sans frais, est constatée par un avenant adressé par CNP Assurances au(x) Mandant(s).

Le Mandant reconnaît avoir pleine connaissance de l'étendue des risques financiers pouvant découler de l'exécution des missions faisant l'objet du présent Mandat.

Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

ARTICLE 2 - CONCLUSION, PRISE D'EFFET, DURÉE ET FIN DU MANDAT

Le Mandat est conclu à la date de signature du présent document, sous réserve de la conclusion du Contrat auquel il se rattache.

Le Mandat prend effet :

- dès la conclusion du contrat si le mode de gestion « Gestion Pilotée », a été choisi à la souscription ;
- à la date de réception par CNP Assurances de la demande complète de mise en place du mode de gestion « Gestion Pilotée » lorsqu'il est conclu en cours de vie du contrat.

Le Mandat peut se poursuivre pendant toute la durée du contrat.

* l'indicateur utilisé est l'indicateur ISR (Indicateur Synthétique de Risque).

Le Mandat prend fin en cas de résiliation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. La résiliation prend effet 5 jours ouvrés au plus tard suivant la date de réception du courrier de résiliation. Les opérations en cours se poursuivront jusqu'à leur parfaite exécution.

Dans le cas de la résiliation du Mandat, le Mandant doit indiquer le mode de gestion choisi et

- dans le cadre du mode de gestion « Gestion Libre », la nouvelle répartition souhaitée entre les supports ;
- s'il choisit de rester dans le mode de gestion « Gestion Pilotée », le Mandant doit indiquer le nouveau mandat d'arbitrage.

À défaut d'indication, CNP Assurances arbitrera automatiquement les supports détenus vers le mode de gestion « Gestion Libre » sur le support en unités de compte monétaire indiqué dans l'annexe complémentaire « Liste des supports éligibles au contrat » ou tout support monétaire venu en remplacement dudit support.

Le Mandat cesse de plein droit :

- en cas de décès du Mandant dès que CNP Assurances a été informée du décès ou en cas d'arrivée au terme du contrat entraînant la cessation du Contrat selon les conditions définies à l'article « Durée du contrat » des conditions générales du Contrat ;
- en cas de renonciation au Contrat dans les conditions définies à l'article « Renonciation » des conditions générales du Contrat ;
- en de demande de rachat portant sur la totalité du capital détenu sur le mode de gestion « Gestion Pilotée » ou le présent Mandat ou de demande d'arbitrage total vers un autre mode de gestion ou vers un autre mandat d'arbitrage signé par le Mandant dans le cadre du mode de gestion « Gestion Pilotée » ;
- en cas d'incapacité du Mandant si le représentant désigné ne souhaite pas maintenir le mode de gestion « Gestion Pilotée » et demande un arbitrage vers un autre mode de gestion. À défaut de choix du représentant désigné du Mandant, le Mandat cesse de plein droit et un arbitrage vers le support en unités de compte monétaire indiqué dans l'annexe complémentaire relative aux supports éligibles du mode de gestion « Gestion Libre » ou tout support monétaire venu en remplacement dudit support sera automatiquement réalisé.

ARTICLE 3 – INFORMATION DU MANDANT

Le Mandataire adressera au Mandant :

- un relevé de situation périodique à fréquence trimestrielle pendant la durée du Mandat ;
- un relevé d'information en cas de résiliation du Mandat.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Le Mandant s'engage à n'effectuer aucune des missions qu'il a déléguées au Mandataire tant que le Mandat est en cours.

Le Mandataire s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne exécution du présent Mandat, conformément à l'orientation de gestion choisie par le Mandant à l'article 1.

Il est rappelé que le Mandataire n'est tenu qu'à une obligation de moyens et que le Mandant supporte seul les conséquences des opérations exécutées en application du présent Mandat. L'attention du Mandant est attirée sur un risque de perte en capital qui peut être totale.

ARTICLE 5 – RÉCLAMATION - MÉDIATION

Pour toute réclamation relative au Mandat, le Mandant mais également l'assuré, le cas échéant, les bénéficiaires, y compris leurs mandataires et leurs ayants droits, doivent contacter CNP Assurances - TSA 60002 - 13081 AIX EN PROVENCE CEDEX 3. En cas de désaccord avec une décision de CNP Assurances ou en l'absence de réponse au bout de deux mois à compter de l'envoi de la première réclamation écrite, le souscripteur ou l'assuré, le(s) bénéficiaire(s) ou l'ayant droit (les ayants droit) pourra (pourront) s'adresser au Médiateur :

- par voie postale à « La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris cedex 09 »,
- ou directement sur le site internet « www.mediationassurance.org ».

L'avis du Médiateur ne s'impose pas aux parties en litige qui conservent le droit de saisir les tribunaux.

ARTICLE 6 – CONFLITS D'INTERETS POTENTIELS

Il est porté à la connaissance du Mandant que la société de conseil en investissement financier Lucya et Lucya, société de courtage en assurance de personne, sont membres du même groupe. À ce titre, des situations de conflits d'intérêts peuvent survenir, elles sont gérées par les dispositifs de prévention et de gestion mis en place par les deux entités.

ARTICLE 7 – FRAIS DU MANDAT

Les frais d'arbitrage forfaitisés annuels du Mandat s'élèvent à 0,25 %. Ces frais sont prélevés quotidiennement selon les modalités décrites dans les conditions générales du Contrat.

Le mandataire rétrocède à **Lucya**, en contrepartie de sa prestation de conseil, une commission correspondant à une partie des frais d'arbitrage forfaitisés perçus au titre du Mandat.

ARTICLE 8 – PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Conformément au Règlement n°2016/679 relatif à la protection des personnes physiques, à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD ») et à la Loi « Informatique et Libertés » modifiée, le traitement des données à caractère personnel du souscripteur est nécessaire pour la gestion de son Contrat / le respect d'une obligation légale / l'exercice d'un intérêt légitime par CNP Assurances ou par Lucya.

Les traitements mis en œuvre ont pour finalité :

- la passation, la gestion et l'exécution des Contrats ;
- l'élaboration des statistiques et études actuarielles ;
- l'exercice des recours et la gestion des réclamations et contentieux ;
- l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur notamment la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et la lutte contre la fraude ;

- les opérations relatives à la gestion des clients et les statistiques commerciales ;
- l'amélioration du service au client permettant de proposer des produits ou services réduisant la sinistralité, d'offrir un contrat ou une prestation complémentaire ;
- la gestion des avis des personnes sur les produits et services.

Les destinataires de ces données personnelles sont dans le strict cadre des finalités énoncées ci-dessus : les personnels dûment habilités de CNP Assurances ou de Lucya, de leurs prestataires, partenaires, sous-traitants, réassureurs respectifs et, s'il y a lieu, les organismes sociaux des personnes impliquées, ainsi que les personnes intéressées au contrat.

Ces éventuels transferts des données à caractère personnel sont formalisés dans un cadre contractuel entre les parties concernées.

Les données à caractère personnel du souscripteur pourront éventuellement faire l'objet de transfert vers des destinataires établis dans des pays situés hors de l'Union Européenne comme disposant d'un niveau de protection adéquat des données à caractère personnel ou des destinataires présentant des garanties appropriées.

Les données à caractère personnel du souscripteur seront conservées durant toute la vie du contrat, jusqu'à expiration à la fois des délais de prescription légaux et des délais prévus par les différentes obligations de conservation imposées par la réglementation (pour plus d'informations : <https://www.cnp.fr/particuliers/info-reglementee/donnees-personnelles>).

Le Mandant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données personnelles. Lorsqu'un consentement est nécessaire au traitement, le souscripteur dispose du droit de le retirer. Sous certaines conditions réglementaires, le souscripteur dispose du droit de demander la limitation du traitement ou de s'y opposer. Le souscripteur peut également demander la portabilité des données qu'il a transmises lorsqu'elles étaient nécessaires au contrat ou lorsque son consentement était requis.

Le Mandant peut exercer ces différents droits :

- en se rendant sur le site Internet <https://contacts.cnp.fr/donnees-personnelles-rgpd> ou
- en contactant directement le service DPO par courrier (CNP Assurances - Service DPO, TSA n° 16939, 4 Promenade Cœur de Ville, 92130 Issy-Les-Moulineaux) ou par courriel (dpo@cnp.fr) ;
- Lucya par courrier : Lucya - Délégué à la protection des données (DPO) - 13, rue d'Uzès - 75002 Paris ou par courriel (dpo@lucya.com).

Le Mandant dispose également du droit de prévoir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après son décès.

En cas de désaccord concernant vos données, vous avez le droit de saisir la Commission Nationale Informatique et Libertés à l'adresse suivante : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, <https://www.cnil.fr>

Fait en autant d'exemplaire que de signataire, à

le

Signature du souscripteur - Mandant - « <i>lu et approuvé</i> »	Signature du co-souscripteur - Mandant « <i>lu et approuvé</i> »	Signature(s) du (des) représentant(s) du souscripteur - Mandant - <i>mineur* ou majeur protégé*</i> « <i>lu et approuvé</i> »	Lucya Signature : Téléphone :
---	--	--	--

* Indiquer : **pour les mineurs non émancipés** : parents du mineur ou père ou mère ou tuteur et **pour les majeurs protégés** : tuteur ou curateur ou mandataire de sauvegarde de justice ou mandataire de protection future ou personne habilitée.

Lucya est une société de courtage en assurance de personnes.
Société par Actions Simplifiée, au capital de 2 200 000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n°478 594 351, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 004 394 et dont le siège social est situé au 13 rue d'Uzès - 75002 Paris

CNP Assurances - Siège social : 4 Promenade Cœur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux - 01 42 18 88 88 - www.cnp.fr
Société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré - 341 737 062 RCS Nanterre
Entreprise régie par le code des assurances
IDU EMP FR231782_01ZWUC



LUCYA CNP

LUCYA CNP Capi

N° DE CONTRAT :

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

LE SOUSCRIPTEUR DU CONTRAT

M. Mme Nom : Prénom :

Régime de protection Mineur non émancipé Majeur protégé

Si le client est un mineur non émancipé ou un majeur protégé, remplir le pavé représentant(s) ci-dessous

Si personne morale :

Dénomination sociale & statut juridique :

Agissant en qualité de :

Demeurant à :

REPRÉSENTANT(S)

PREMIER REPRÉSENTANT DU SOUSCRIPTEUR DU CONTRAT

M. Mme Nom : Prénom :

Dénomination sociale et statut juridique (si personne morale) :

Demeurant à

SECOND REPRÉSENTANT DU SOUSCRIPTEUR DU CONTRAT

M. Mme Nom : Prénom :

Dénomination sociale et statut juridique (si personne morale) :

Demeurant à

LE CO-SOUSCRIPTEUR DU CONTRAT (à remplir en cas de co-souscription ou de co-souscription démembrée)

M. Mme Nom : Prénom :

Demeurant à (si différent du souscripteur susmentionné) :

Régime de protection Mineur non émancipé Majeur protégé

Si le client est un mineur non émancipé ou un majeur protégé, remplir le pavé représentant(s) ci-dessous :

REPRÉSENTANT(S)

PREMIER REPRÉSENTANT DU CO-SOUSCRIPTEUR DU CONTRAT

M. Mme Nom : Prénom :

Dénomination sociale et statut juridique (si personne morale) :

Demeurant à

SECOND REPRÉSENTANT DU CO-SOUSCRIPTEUR DU CONTRAT

M. Mme Nom : Prénom :

Dénomination sociale et statut juridique (si personne morale) :

Demeurant à

Le souscripteur seul ou les co-souscripteurs ensemble du Contrat agit ou agissent en qualité de mandant (ci-après dénommé(s) **le « Mandant »**).

ET

CNP Assurances - entreprise régie par le code des assurances - agréée dans les branches 20 (vie décès), 22 (assurances liées à des fonds d'investissement) et 24 (capitalisation) de l'article R 321-1 du code des assurances - Société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré, ayant son siège social au 4 promenade Cœur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 341 737 062.

CNP Assurances agit en qualité de mandataire (ci-après dénommé **le « Mandataire »**).

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET ET ÉTENDUE DU MANDAT D'ARBITRAGE

En application des conditions générales du Contrat, le présent Mandat d'arbitrage (ci-après **le Mandat**) vient formaliser les missions que le Mandant confie au Mandataire dans le cadre du mode de gestion « Gestion Pilotée ».

Le présent Mandat est régi par le droit français.

Le Mandant donne pouvoir au Mandataire qui accepte le Mandat, de le représenter pour les missions suivantes, dans le respect de l'orientation de gestion choisie ci-après :

- la sélection des supports en unités de compte, parmi ceux éligibles à ce mode de gestion ;
- la répartition entre ces différents supports des versements de primes affectés à ce mode de gestion ;
- la répartition entre ces différents supports lors des arbitrages en investissement vers ce mode de gestion ;
- les décisions d'arbitrages entre ces supports en unités de compte dans le cadre de l'orientation de gestion choisie.

Le Mandant est informé que le Mandataire prend conseil auprès de la société de conseil en investissement financier **Lucya** - Société par Actions Simplifiée, au capital de 2.200.000 euros, située 13 rue d'Uzès, 75002 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 478 594 351 - société de courtage en assurance de personne enregistrée à l'ORIAS sous le N° 07 004 394, pour la définition des orientations de gestion, la sélection des supports en unités de compte et les décisions d'arbitrages entre ces supports conformément aux orientations de gestion définies ci-après.

CHOIX DE L'ORIENTATION DE GESTION

Le Mandat propose les orientations de gestion prévues par la loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte et l'arrêté du 1er juillet 2004 (ci-après Loi Industrie Verte).

Le Mandant choisit l'une des orientations suivantes, en fonction de sa sensibilité aux risques, de ses connaissances et expérience financière ainsi que de son horizon de placement.

L'indicateur synthétique de risque (ISR) mentionné à titre indicatif dans chacune des orientations de gestion est basé sur la volatilité historique des performances passées sur 5 ans des portefeuilles modèles.

L'évaluation du risque pour les profils de moins de 5 ans d'existence est basée sur le recours à une méthode estimative. La donnée historique n'est pas un indicateur fiable du futur. L'indicateur de risque indiqué n'est pas une cible ou une garantie de risque et est sujette à des modifications dans le temps. La plus petite catégorie ne signifie pas un investissement sans risque.

■ Orientation Modérée LIV

L'Orientation « **Modérée LIV** » est destinée aux souscripteurs tolérant un faible niveau de risque et privilégiant la maîtrise du risque sur leur investissement par rapport à l'espérance de rendement. Elle vise principalement à valoriser le capital sur un horizon de placement recommandé supérieur à 3 ans, tout en limitant le risque de perte en capital.

La part des supports en unités de compte représentés par des actions inclut une part maximale de 40 % afin de maintenir un équilibre entre sécurité et croissance modérée.

L'approche d'investissement en « TOP-DOWN » repose sur l'analyse approfondie des facteurs macroéconomiques et permet d'identifier les principales tendances du marché et de sélectionner les classes d'actifs les plus appropriées. Cette approche permet de combiner une sélection en architecture ouverte de fonds et d'ETF pour assurer une diversification optimale.

Le capital sera investi à hauteur de :

- 0 % à 40 % sur des supports en unités de compte représentés par des actions ;
- 0 % à 100 % sur des supports en unités de compte représentés par des obligations ;
- 0 % à 100 % sur des supports en unités de compte représentés par des autres actifs de type immobiliers, monétaires, spéculatifs et actifs n'intégrant pas l'une des catégories précitées.

Au sein de l'orientation de gestion, la part des engagements en unités de compte constitués d'actifs présentant un profil d'investissement à faible risque sera au minimum égale à 50 % de l'encours. Les actifs représentant un profil d'investissement à faible risque sont ceux dont l'indicateur synthétique de risque* est **inférieur ou égal à 2**. Cette part minimale s'appliquera pendant toute la durée pendant laquelle l'orientation de gestion est sélectionnée par le Mandant, quel que soit l'horizon de détention.

Le niveau de risque de cette orientation de gestion est faible.

* l'indicateur utilisé est l'indicateur ISR (Indicateur Synthétique de Risque).

Indicateur de risque* de l'Orientation « Modérée LIV »



■ Orientation Équilibrée LIV

L'Orientation « **Équilibrée LIV** » est destinée aux souscripteurs bénéficiant d'une expérience et de connaissances suffisantes sur les marchés financiers. Elle vise principalement à valoriser le capital sur un horizon de placement recommandé supérieur à 5 ans tout en étant capable de supporter un risque de perte en capital élevé.

La part des supports en unités de compte représentés par des actions représente une part significative d'investissements sur les marchés actions (maximum 70 %).

L'approche d'investissement en « TOP-DOWN » repose sur l'analyse approfondie des facteurs macroéconomiques et permet d'identifier les principales tendances du marché et de sélectionner les classes d'actifs les plus appropriées. Cette approche permet de combiner une sélection en architecture ouverte de fonds et d'ETF pour assurer une diversification optimale.

Le capital sera investi essentiellement sur des supports en unités de compte représentés par :

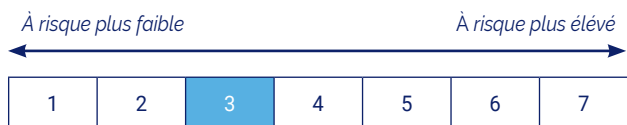
- 10 % à 70 % sur des supports en unités de compte représentés par des actions ;
- 0 % à 90 % sur des supports en unités de compte représentés par des obligations ;
- 0 % à 90 % sur des supports en unités de compte représentés par des autres actifs de type immobiliers, monétaires, spéculatifs et actifs n'intégrant pas l'une des catégories précitées.

Au sein de l'orientation de gestion, la part des engagements en unités de compte présentant un profil d'investissement à faible risque constituées d'actifs dont l'indicateur de risque* est **inférieur ou égal à 2**, sera au minimum égale à 30 % de l'encours. Cette part minimale s'appliquera pendant toute la durée pendant laquelle l'orientation de gestion est sélectionnée par le Mandant, quel que soit l'horizon de détention.

La part **minimale** des versements et des arbitrages en investissement depuis une autre orientation ou un autre mode de gestion sur des supports en unités de compte composées d'actifs non cotés et assimilés visés à l'article A.132-5-4 du code des assurances sera **égale à 4 %**.

Le niveau de risque de cette orientation de gestion est faible à moyen.

Indicateur de risque* de l'Orientation « Équilibrée LIV »



■ Orientation Dynamique LIV

L'Orientation « **Dynamique LIV** » est destinée aux souscripteurs ayant une expérience ainsi qu'une appétence marquée pour les marchés financiers. Elle vise principalement une valorisation du capital élevée sur un horizon de placement recommandé supérieur à 8 ans, avec une exposition principalement investie sur les marchés actions

La part des supports en unités de compte représentés par des actions inclut une part maximale de 100 % en actions, afin d'aller chercher un potentiel de performance significatif tout en acceptant de prendre un risque de perte en capital très élevé.

L'approche d'investissement en « TOP-DOWN » repose sur l'analyse approfondie des facteurs macroéconomiques et permet d'identifier les principales tendances du marché et de sélectionner les classes d'actifs les plus appropriées. Cette approche permet de combiner une sélection en architecture ouverte de fonds et d'ETF pour assurer une diversification optimale.

Le capital sera investi essentiellement sur des supports en unités de compte représentés par :

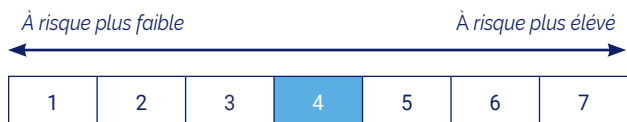
- 20 % à 100 % sur des supports en unités de compte représentés par des actions ;
- 0 % à 80 % sur des supports en unités de compte représentés par des obligations ;
- 0 % à 80 % sur des supports en unités de compte représentés par des autres actifs de type immobiliers, monétaires, spéculatifs et actifs n'intégrant pas l'une des catégories précitées.

Au sein de l'orientation de gestion, la part des engagements présentant un profil d'investissement à faible risque constituées d'actifs dont l'indicateur de risque* est **inférieur ou égal à 2**, sera au minimum égale à 20 % de l'encours. Cette part minimale s'appliquera pendant toute la durée pendant laquelle l'orientation de gestion est sélectionnée par le Mandant, quel que soit l'horizon de détention.

La part **minimale** des versements et des arbitrages en investissement depuis une autre orientation ou un autre mode de gestion sur des supports en unités de compte composées d'actifs non cotés et assimilés visés à l'article A.132-5-4 du code des assurances sera **égale à 8 %**.

Le niveau de risque de cette orientation de gestion est moyen.

Indicateur de risque* de l'Orientation « Dynamique LIV »



* l'indicateur utilisé est l'indicateur ISR (Indicateur Synthétique de Risque).

Risques liés aux supports en unités de compte représentatifs d'actifs non cotés et assimilés** :

Les supports en unités de compte adossés à des OPC investis directement ou indirectement en actifs non cotés, présentent des risques particuliers liés à la nature des sous-jacents. Un investissement dans une société non cotée peut être plus risqué qu'un investissement dans une société cotée dans la mesure où les sociétés non cotées sont généralement plus petites et plus vulnérables aux changements affectant les marchés. De même, ces sociétés fournissent généralement une information financière moins régulière et moins complète que les sociétés cotées. Le Mandant doit être conscient qu'un investissement dans des supports d'unités de compte adossés à cette catégorie d'OPC comporte un risque de rentabilité inférieure aux attentes ou de perte en capital. Ces sociétés peuvent être sensibles aux phases descendantes du cycle économique du secteur dans lequel elles exercent leurs activités.

En outre, un investissement non coté peut prendre plusieurs années pour arriver à maturité. En conséquence, alors que la performance de l'OPC peut être satisfaisante sur le long terme, la performance des premières années peut être médiocre.

Les participations prises dans des sociétés non cotées sur un marché d'instruments financiers non réglementé présentent également un risque d'illiquidité. Les OPC concernés pourraient éprouver, le cas échéant, des difficultés à céder de telles participations dans les délais et au niveau de prix initialement envisagés.

MISE EN ŒUVRE DU MANDAT

Pour la mise en œuvre de ces missions, le Mandataire agira de sa propre initiative sans avoir à consulter au préalable le Mandant dans le cadre des articles 1984 et suivants du code civil et dans le respect de l'orientation de gestion choisie.

Le Mandant peut à tout moment demander une modification de son Orientation de Gestion. Il choisira, le cas échéant, sur les indications du Conseiller, une autre Orientation de Gestion. Cette modification, effectuée sans frais, est constatée par un avenant adressé par CNP Assurances au(x) Mandant(s).

Le Mandant reconnaît avoir pleine connaissance de l'étendue des risques financiers pouvant découler de l'exécution des missions faisant l'objet du présent Mandat.

Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

ARTICLE 2 - CONCLUSION, PRISE D'EFFET, DURÉE ET FIN DU MANDAT

Le Mandat est conclu à la date de signature du présent document, sous réserve de la conclusion du Contrat auquel il se rattache.

Le Mandat prend effet :

- dès la conclusion du contrat si le mode de gestion « Gestion Pilotée », a été choisi à la souscription ;
- à la date de réception par CNP Assurances de la demande complète de mise en place du mode de gestion « Gestion Pilotée » lorsqu'il est conclu en cours de vie du contrat.

Le Mandat peut se poursuivre pendant toute la durée du contrat.

Le Mandat prend fin en cas de résiliation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. La résiliation prend effet 5 jours ouvrés au plus tard suivant la date de réception du courrier de résiliation. Les opérations en cours se poursuivront jusqu'à leur parfaite exécution.

Dans le cas de la résiliation du Mandat, le Mandant doit indiquer le mode de gestion choisi et

- dans le cadre du mode de gestion « Gestion Libre », la nouvelle répartition souhaitée entre les supports ;
- s'il choisit de rester dans le mode de gestion « Gestion Pilotée », le Mandant doit indiquer le nouveau mandat d'arbitrage.

À défaut d'indication, CNP Assurances arbitrerait automatiquement les supports détenus vers le mode de gestion « Gestion Libre » sur le support en unités de compte monétaire indiqué dans l'annexe complémentaire « Liste des supports éligibles au contrat » ou tout support monétaire venu en remplacement dudit support.

Le Mandat cesse de plein droit :

- en cas de décès du Mandant dès que CNP Assurances a été informée du décès ou en cas d'arrivée au terme du contrat entraînant la cessation du Contrat selon les conditions définies à l'article « Durée du contrat » des conditions générales du Contrat ;
- en cas de renonciation au Contrat dans les conditions définies à l'article « Renonciation » des conditions générales du Contrat ;
- en cas de demande de rachat portant sur la totalité du capital détenu sur le mode de gestion « Gestion Pilotée LIV » ou le présent Mandat ou de demande d'arbitrage total vers un autre mode de gestion ou vers un autre mandat d'arbitrage signé par le Mandant dans le cadre du mode de gestion « Gestion Pilotée LIV » ;
- en cas d'incapacité du Mandant si le représentant désigné ne souhaite pas maintenir le mode de gestion « Gestion Pilotée LIV » et demande un arbitrage vers un autre mode de gestion. À défaut de choix du représentant désigné du Mandant, le Mandat cesse de plein droit et un arbitrage vers le support en unités de compte monétaire indiqué dans l'annexe complémentaire relative aux supports éligibles du mode de gestion « Gestion Libre » ou tout support monétaire venu en remplacement dudit support sera automatiquement réalisé.

ARTICLE 3 – INFORMATION DU MANDANT

Le Mandataire adressera au Mandant :

- un relevé de situation périodique à fréquence trimestrielle pendant la durée du Mandat ;
- un relevé d'information en cas de résiliation du Mandat.

** Unités de compte mentionnées à la dernière phrase du deuxième alinéa de l'article L. 132-5-4 du code des assurances constituées (i) d'organismes de placement collectif principalement investis directement ou indirectement en actifs non cotés ou en titres éligibles au plan d'épargne en actions destiné au financement des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire définis à l'article L. 221-32-2 du code monétaire et financier ou (ii) de titres de sociétés de capital-risque définies à l'article 1er-1 de la loi n° 85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Le Mandant s'engage à n'effectuer aucune des missions qu'il a déléguées au Mandataire tant que le Mandat est en cours.

Le Mandataire s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne exécution du présent Mandat, conformément à l'orientation de gestion choisie par le Mandant à l'article 1.

Il est rappelé que le Mandataire n'est tenu qu'à une obligation de moyens et que le Mandant supporte seul les conséquences des opérations exécutées en application du présent Mandat. L'attention du Mandant est attirée sur un risque de perte en capital qui peut être totale.

ARTICLE 5 – RÉCLAMATION - MÉDIATION

Pour toute réclamation relative au Mandat, le Mandant mais également l'assuré, le cas échéant, les bénéficiaires, y compris leurs mandataires et leurs ayants droits, doivent contacter CNP Assurances - TSA 60002 - 13081 AIX EN PROVENCE CEDEX 3. En cas de désaccord avec une décision de CNP Assurances ou en l'absence de réponse au bout de deux mois à compter de l'envoi de la première réclamation écrite, le souscripteur ou l'assuré, le(s) bénéficiaire(s) ou l'ayant droit (les ayants droit) pourra (pourront) s'adresser au Médiateur :

- par voie postale à « La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris cedex 09 »,
- ou directement sur le site internet « www.mediationassurance.org ».

L'avis du Médiateur ne s'impose pas aux parties en litige qui conservent le droit de saisir les tribunaux.

ARTICLE 6 – CONFLITS D'INTERETS POTENTIELS

Il est porté à la connaissance du Mandant que la société de conseil en investissement financier Lucya et Lucya, société de courtage en assurance de personne, sont membres du même groupe. À ce titre, des situations de conflits d'intérêts peuvent survenir, elles sont gérées par les dispositifs de prévention et de gestion mis en place par les deux entités.

ARTICLE 7 – FRAIS DU MANDAT

Les frais d'arbitrage forfaitisés annuels du Mandat s'élèvent à 0,25 %. Ces frais sont prélevés quotidiennement selon les modalités décrites dans les conditions générales du Contrat.

Le mandataire rétrocède à **Lucya**, en contrepartie de sa prestation de conseil, une commission correspondant à une partie des frais d'arbitrage forfaitisés perçus au titre du Mandat.

ARTICLE 8 – PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Conformément au Règlement n°2016/679 relatif à la protection des personnes physiques, à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD ») et à la Loi « Informatique et Libertés » modifiée, le traitement des données à caractère personnel du souscripteur est nécessaire pour la gestion de son Contrat / le respect d'une obligation légale / l'exercice d'un intérêt légitime par CNP Assurances ou par Lucya.

Les traitements mis en œuvre ont pour finalité :

- la passation, la gestion et l'exécution des Contrats ;
- l'élaboration des statistiques et études actuarielles ;
- l'exercice des recours et la gestion des réclamations et contentieux ;
- l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur notamment la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et la lutte contre la fraude ;
- les opérations relatives à la gestion des clients et les statistiques commerciales ;
- l'amélioration du service au client permettant de proposer des produits ou services réduisant la sinistralité, d'offrir un contrat ou une prestation complémentaire ;
- la gestion des avis des personnes sur les produits et services.

Les destinataires de ces données personnelles sont dans le strict cadre des finalités énoncées ci-dessus : les personnels dûment habilités de CNP Assurances ou de Lucya, de leurs prestataires, partenaires, sous-traitants, réassureurs respectifs et, s'il y a lieu, les organismes sociaux des personnes impliquées, ainsi que les personnes intéressées au contrat.

Ces éventuels transferts des données à caractère personnel sont formalisés dans un cadre contractuel entre les parties concernées.

Les données à caractère personnel du souscripteur pourront éventuellement faire l'objet de transfert vers des destinataires établis dans des pays situés hors de l'Union Européenne comme disposant d'un niveau de protection adéquat des données à caractère personnel ou des destinataires présentant des garanties appropriées.

Les données à caractère personnel du souscripteur seront conservées durant toute la vie du contrat, jusqu'à expiration à la fois des délais de prescription légaux et des délais prévus par les différentes obligations de conservation imposées par la réglementation (pour plus d'informations : <https://www.cnp.fr/particuliers/info-reglementee/donnees-personnelles>).

Le Mandant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données personnelles. Lorsqu'un consentement est nécessaire au traitement, le souscripteur dispose du droit de le retirer. Sous certaines conditions réglementaires, le souscripteur dispose du droit de demander la limitation du traitement ou de s'y opposer. Le souscripteur peut également demander la portabilité des données qu'il a transmises lorsqu'elles étaient nécessaires au contrat ou lorsque son consentement était requis.

Le Mandant peut exercer ces différents droits :

- en se rendant sur le site Internet <https://contacts.cnp.fr/donnees-personnelles-rgpd> ou
- en contactant directement le service DPO par courrier (CNP Assurances - Service DPO, TSA n° 16939, 4 Promenade Cœur de Ville, 92130 Issy-Les-Moulineaux) ou par courriel (dpo@cnp.fr) ;
- Lucya par courrier : Lucya - Délégué à la protection des données (DPO) - 13, rue d'Uzès - 75002 Paris ou par courriel (dpo@lucya.com).

Le Mandant dispose également du droit de prévoir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après son décès.

En cas de désaccord concernant vos données, vous avez le droit de saisir la Commission Nationale Informatique et Libertés à l'adresse suivante : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, <https://www.cnil.fr>

Fait en autant d'exemplaire que de signataire, à

le

Signature du souscripteur - Mandant - « lu et approuvé »	Signature du co-souscripteur - Mandant « lu et approuvé »	Signature(s) du (des) représentant(s) du souscripteur - Mandant - <i>mineur* ou majeur protégé*</i> « lu et approuvé »	Lucya Signature : Téléphone :
* Indiquer : pour les mineurs non émancipés : parents du mineur ou père ou mère ou tuteur et pour les majeurs protégés : tuteur ou curateur ou mandataire de sauvegarde de justice ou mandataire de protection future ou personne habilitée.			

Lucya est une société de courtage en assurance de personnes.
Société par Actions Simplifiée, au capital de 2 200 000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n°478 594 351, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 004 394 et dont le siège social est situé au 13 rue d'Uzès - 75002 Paris

CNP Assurances - Siège social : 4 Promenade Cœur de Ville 92130 Issy-les-Moulineaux – 01 42 18 88 88 - www.cnp.fr
Société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré - 341 737 062 RCS Nanterre
Entreprise régie par le code des assurances
IDU EMP FR231782_01ZWUC





Mandat de prélèvement SEPA

RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT : [REDACTED]

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez CNP Assurances à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de CNP Assurances.

Votre nom :

Nom / Prénoms (ou raison sociale) du débiteur (ou payeur)

Votre adresse :

Numéro et
nom de la rue
Code postal
Commune
Pays

Coordonnées de votre compte de prélèvement du versement ponctuel : IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Identifiant Créancier Sepa (ICS) de l'assureur : CNP Assurances

F R 7 6 Z Z Z 1 2 7 1 6 7

Signé à [REDACTED], le

SIGNATURE

TYPE DE PAIEMENT : Paiement ponctuel

IMPORTANT : joindre obligatoirement un IBAN

À retourner à :

CNP ASSURANCES
TSA 60002
13081 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier ou du destinataire du paiement

Vos droits concernant le présent mandat de prélèvement SEPA sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre Banque (ou prestataire de services de paiement au sens de la directive 2007/64/CE).

Vous pouvez bénéficier du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Conformément au Règlement n°2016/679 relatif à la protection des personnes physiques, à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD ») et à la Loi « Informatique et Libertés », vous pouvez exercer vos droit d'accès, de rectification, d'effacement et de retrait du consentement au traitement de vos données personnelles ainsi que du droit de demander la limitation du traitement ou de vous y opposer en contactant directement CNP Assurances : par courrier (CNP Assurances, Service DPO, TSA n° 16939, 4 Promenade Cœur de ville - 92130 Issy-les-Moulineaux) ou par courriel (dpo@cnp.fr).

Pour toute modification ou révocation du mandat de prélèvement SEPA vous pouvez, en précisant la référence unique du mandat, vous adresser au centre de clientèle ci-dessus. Les engagements réciproques résultant du contrat d'assurance doivent être exécutés de bonne foi. En signant le présent mandat de prélèvement SEPA, le débiteur (payeur) consent expressément au paiement de sa prime par mode de prélèvement. Le non-paiement de la prime, même en cas de contestation ou d'annulation du prélèvement a des conséquences sur l'exécution de ces engagements. L'exercice du droit à remboursement de l'opération de paiement ne supprime pas vos obligations vis-à-vis du créancier.

Toute contestation ou annulation abusive de votre prélèvement est susceptible d'engager la responsabilité du débiteur (payeur) vis-à-vis de CNP Assurances.

Mandat de prélèvement SEPA

RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez CNP Assurances à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de CNP Assurances.

Votre nom :

Nom / Prénoms (ou raison sociale) du débiteur (ou payeur)

Votre adresse :

Numéro et
nom de la rue
Code postal
Commune
Pays

Coordonnées de votre compte de prélèvement des versements réguliers : IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Identifiant Créancier Sepa (ICS) de l'assureur : CNP Assurances

F R 7 6 Z Z Z 1 2 7 1 6 7

Signé à , le

TYPE DE PAIEMENT : Paiement récurrent

IMPORTANT : joindre obligatoirement un IBAN

SIGNATURE

À retourner à :

CNP ASSURANCES
TSA 60002
13081 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier ou du destinataire
du paiement

Vos droits concernant le présent mandat de prélèvement SEPA sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre Banque (ou prestataire de services de paiement au sens de la directive 2007/64/CE).

Vous pouvez bénéficier du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Conformément au Règlement n°2016/679 relatif à la protection des personnes physiques, à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD ») et à la Loi « Informatique et Libertés », vous pouvez exercer vos droit d'accès, de rectification, d'effacement et de retrait du consentement au traitement de vos données personnelles ainsi que du droit de demander la limitation du traitement ou de vous y opposer en contactant directement CNP Assurances : par courrier (CNP Assurances, Service DPO, TSA n° 16939, 4 Promenade Cœur de ville - 92130 Issy-les-Moulineaux) ou par courriel (dpo@cnp.fr).

Pour toute modification ou révocation du mandat de prélèvement SEPA vous pouvez, en précisant la référence unique du mandat, vous adresser au centre de clientèle ci-dessus. Les engagements réciproques résultant du contrat d'assurance doivent être exécutés de bonne foi. En signant le présent mandat de prélèvement SEPA, le débiteur (payeur) consent expressément au paiement de sa prime par mode de prélèvement. Le non-paiement de la prime, même en cas de contestation ou d'annulation du prélèvement a des conséquences sur l'exécution de ces engagements. L'exercice du droit à remboursement de l'opération de paiement ne supprime pas vos obligations vis-à-vis du créancier.

Toute contestation ou annulation abusive de votre prélèvement est susceptible d'engager la responsabilité du débiteur (payeur) vis-à-vis de CNP Assurances.



Fiche de renseignements confidentiels

À COMPLÉTER ET À SIGNER PAR LUCYA ET LE CLIENT DÈS LE PREMIER EURO

Personne physique / Assurance vie

Les informations ci-après sont recueillies en application des articles L561-5 et L561-5-1 du Code monétaire et financier.

INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

Nom du contrat :	Date de la souscription :
------------------	---------------------------

SOUSCRIPTEUR(S) ET ASSURÉ(S)

(remplir les deux colonnes en cas de co-souscription ou de co-souscription démembrée)

Etat civil	SOUSCRIPTEUR (et nu-propiétaire le cas échéant)	CO-SOUSCRIPTEUR (et usufruitier le cas échéant) L'usufruitier est co-souscripteur mais n'est pas assuré au contrat
	<input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame
Nom de famille (nom de naissance)		
Nom d'usage		
Prénoms		
Date de naissance		
Commune de naissance		
Département de naissance		
Pays de naissance		
Nationalité (si plusieurs, préciser)		
Domiciliation fiscale en France	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Autre, préciser :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Autre, préciser :
Adresse fiscale en France		
Rés. Appt. Bât.		
N° rue / Lieu-dit		
Code postal / Commune		
Situation familiale	<input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Partenaire PACS Date de mariage :	<input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Partenaire PACS Date de mariage :
Compléments d'informations		
Situation familiale	<input type="checkbox"/> Communauté légale <input type="checkbox"/> Communauté universelle Régime conventionnel autre (préciser) : <input type="checkbox"/> Régime communautaire : <input type="checkbox"/> Régime séparatiste :	<input type="checkbox"/> Communauté légale <input type="checkbox"/> Communauté universelle Régime conventionnel autre (préciser) : <input type="checkbox"/> Régime communautaire : <input type="checkbox"/> Régime séparatiste :
	Nombre d'enfants : Dont nombre d'enfants à charge :	Nombre d'enfants : Dont nombre d'enfants à charge :
Pièce d'identité (en cours de validité, à joindre)	<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité <input type="checkbox"/> Passeport <input type="checkbox"/> Permis de conduire sécurisé au format européen <input type="checkbox"/> Titre de séjour Date de fin de validité :	<input type="checkbox"/> Carte nationale d'identité <input type="checkbox"/> Passeport <input type="checkbox"/> Permis de conduire sécurisé au format européen <input type="checkbox"/> Titre de séjour Date de fin de validité :
Lien entre les co-souscripteurs		
Entrée en relation avec Lucya	<input type="checkbox"/> moins de 1 an <input type="checkbox"/> de 1 à 5 ans Date : <input type="checkbox"/> de 5 à 10 ans <input type="checkbox"/> plus de 10 ans	<input type="checkbox"/> moins de 1 an <input type="checkbox"/> de 1 à 5 ans Date : <input type="checkbox"/> de 5 à 10 ans <input type="checkbox"/> plus de 10 ans
Origine de la relation	<input type="checkbox"/> Initiative spontanée du client <input type="checkbox"/> Recommandation d'un client Identité : <input type="checkbox"/> Communication internet <input type="checkbox"/> Autre, à préciser :	<input type="checkbox"/> Initiative spontanée du client <input type="checkbox"/> Recommandation d'un client Identité : <input type="checkbox"/> Communication internet <input type="checkbox"/> Autre, à préciser :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS PERSONNE PHYSIQUE - LUCYA - AVRIL 2026

PROFESSION

La profession devra permettre de déduire un niveau probable de revenus et de juger de la cohérence de l'opération (éviter les mentions génériques telles que fonctionnaire, profession libérale, cadre, homme d'affaires...)

Souscripteur	Co-souscripteur
<p>Salarié en activité Profession : Nom de l'employeur : Secteur d'activité (voir annexe) :</p> <p>Catégorie socio-professionnelle (voir annexe) :</p>	<p>Salarié en activité Profession : Nom de l'employeur : Secteur d'activité (voir annexe) :</p> <p>Catégorie socio-professionnelle (voir annexe) :</p>
<p>Retraite / Chômage Depuis le : Ancienne profession : Secteur d'activité (voir annexe) :</p>	<p>Retraite / Chômage Depuis le : Ancienne profession : Secteur d'activité (voir annexe) :</p>
<p>Indépendant en activité Nom de la société : Secteur d'activité (voir annexe) :</p>	<p>Indépendant en activité Nom de la société : Secteur d'activité (voir annexe) :</p>
<p>Sans profession Préciser la source des revenus du foyer fiscal :</p>	<p>Sans profession Préciser la source des revenus du foyer fiscal :</p>

PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSÉE

Souscripteur	Co-souscripteur
<p>Le souscripteur, un membre de sa famille ou de son entourage ou le bénéficiaire nommément désigné dans la clause bénéficiaire du contrat exerce-t-il ou a-t-il exercé depuis moins d'un an des fonctions publiques (Personne Politiquement Exposée car exerçant un mandat électif, social...) ?</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, préciser : la personne concernée : le lien éventuel : la fonction exercée : le pays :</p> <p>Si oui, pouvez-vous préciser l'origine de votre patrimoine :</p> <p><input type="checkbox"/> Héritage / Succession <input type="checkbox"/> Revenus professionnels</p> <p><input type="checkbox"/> Autres :</p>	<p>Le co-souscripteur, un membre de sa famille ou de son entourage ou le bénéficiaire nommément désigné dans la clause bénéficiaire du contrat exerce-t-il ou a-t-il exercé depuis moins d'un an des fonctions publiques (Personne Politiquement Exposée car exerçant un mandat électif, social...) ?</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, préciser : la personne concernée : le lien éventuel : la fonction exercée : le pays :</p> <p>Si oui, pouvez-vous préciser l'origine de votre patrimoine :</p> <p><input type="checkbox"/> Héritage / Succession <input type="checkbox"/> Revenus professionnels</p> <p><input type="checkbox"/> Autres :</p>

Personne Politiquement Exposée

Est considérée comme Personne Politiquement Exposée toute personne qui exerce ou a cessé d'exercer depuis moins d'un an les principales fonctions suivantes :

Chef d'Etat ou de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ; Membre d'une assemblée parlementaire nationale ; Membre du Parlement européen ; Membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique soumis aux dispositions de la loi n°88-227 du 11 mars 1988 ; Membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique étranger ; Membre d'une cour des comptes ; Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ; Ambassadeur ou chargé d'affaires ; Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ; Membre de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ; Directeur, directeur adjoint, membre du conseil d'une organisation internationale créée par un traité ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein.

Sont assimilées aux PPE les membres directs de leur famille ainsi que toutes autres personnes connues pour leur être étroitement associées.

SITUATION PATRIMONIALE

Souscripteur	Co-souscripteur
<p><u>REVENUS ANNUELS NETS DU FOYER FISCAL</u></p> <p>Revenus nets annuels du foyer</p> <p> <input type="checkbox"/> < 25 000 € <input type="checkbox"/> 25 000 € à 50 000 € <input type="checkbox"/> > 50 000 € à 100 000 € <input type="checkbox"/> > 100 000 € à 150 000 € <input type="checkbox"/> > 150 000 € ou montant : € </p> <p>Nature des revenus :</p> <p> <input type="checkbox"/> Salaires <input type="checkbox"/> Pensions <input type="checkbox"/> Revenus fonciers <input type="checkbox"/> Revenus financiers (BIC/BNC) <input type="checkbox"/> Autres (préciser) : </p>	<p><u>REVENUS ANNUELS NETS DU FOYER FISCAL</u></p> <p>Revenus nets annuels du foyer</p> <p> <input type="checkbox"/> < 25 000 € <input type="checkbox"/> 25 000 € à 50 000 € <input type="checkbox"/> > 50 000 € à 100 000 € <input type="checkbox"/> > 100 000 € à 150 000 € <input type="checkbox"/> > 150 000 € ou montant : € </p> <p>Nature des revenus :</p> <p> <input type="checkbox"/> Salaires <input type="checkbox"/> Pensions <input type="checkbox"/> Revenus fonciers <input type="checkbox"/> Revenus financiers (BIC/BNC) <input type="checkbox"/> Autres (préciser) : </p>
<p><u>ESTIMATION DU PATRIMOINE DU FOYER FISCAL</u></p> <p>Evaluation du patrimoine du foyer</p> <p> <input type="checkbox"/> 200 000 € <input type="checkbox"/> 200 000 € à 500 000 € <input type="checkbox"/> 500 000 € à 1 000 000 € <input type="checkbox"/> 1 000 000 € à 5 000 000 € <input type="checkbox"/> > 5 000 000 € ou montant : € </p> <p>ventilé comme suit :</p> <p> <input type="checkbox"/> Placements financiers € <input type="checkbox"/> Immobilier € <input type="checkbox"/> Biens professionnels € <input type="checkbox"/> Autres € </p>	<p><u>ESTIMATION DU PATRIMOINE DU FOYER FISCAL</u></p> <p>Evaluation du patrimoine du foyer</p> <p> <input type="checkbox"/> 200 000 € <input type="checkbox"/> 200 000 € à 500 000 € <input type="checkbox"/> 500 000 € à 1 000 000 € <input type="checkbox"/> 1 000 000 € à 5 000 000 € <input type="checkbox"/> > 5 000 000 € ou montant : € </p> <p>ventilé comme suit :</p> <p> <input type="checkbox"/> Placements financiers € <input type="checkbox"/> Immobilier € <input type="checkbox"/> Biens professionnels € <input type="checkbox"/> Autres € </p>
<p><u>IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE (IFI)</u></p> <p>Le client est-il imposé à l'IFI ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	<p><u>IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE (IFI)</u></p> <p>Le client est-il imposé à l'IFI ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>

VERSEMENT

<p>MONTANT - €</p> <p> <input type="checkbox"/> Souscription <input type="checkbox"/> Versement ultérieur <input type="checkbox"/> Remboursement d'avance <input type="checkbox"/> Mise en place de versements réguliers - montant annuel : € </p>

RÉFÉRENCE BANCAIRE ET MODE DE RÉGLEMENT

Rappel : Paiement issu d'un établissement localisé en France

Établissement bancaire :

Coordonnées du compte bancaire : IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification bancaire - BIC (Bank Identifier Code)

Prélèvement (joindre un IBAN et le mandat de prélèvement dûment rempli et signé)
 Virement (le virement doit obligatoirement émaner du compte du souscripteur inscrit ci-dessus) :

Si le titulaire du compte n'est pas le souscripteur, complétez les informations relatives au tiers payeur de prime :

Établissement bancaire/notaire :

Motif d'utilisation de ce mode de paiement :

(Joindre un justificatif (acte de donation, de vente,...)).

ORIGINE DES FONDS

Il conviendra d'indiquer le montant afférant à chaque origine. Le cas échéant et dans les situations décrites dans les procédures de la compagnie ces informations devront être complétées par un justificatif (voir annexe).

À compléter quel que soit le montant du versement.

<input type="checkbox"/> Transfert d'épargne / re affectation d'épargne / placement Préciser le type de produit d'origine :	Le	€
<input type="checkbox"/> Vente de bien immobilier		€
<input type="checkbox"/> Vente de biens mobiliers (œuvres d'art, bateau...)		€
<input type="checkbox"/> Cession d'actifs professionnels ou de parts de sociétés (commerce, exploitation agricole, pharmacie, garage...)		€
<input type="checkbox"/> Revenus locatifs		€
<input type="checkbox"/> Donation Préciser date et lien avec le donateur :		€
<input type="checkbox"/> Succession / Héritage Préciser date et lien avec le défunt :		€
<input type="checkbox"/> Gains du jeu (loto, casino...)		€
<input type="checkbox"/> Autre (exemple : Prestation (Accident, Décès, Invalidité) ou Indemnité (divorce, licenciement...) préciser nature, date de la transaction à l'origine de l'épargne réinvestie :		€

OBJECTIF DE PLACEMENT / D'INVESTISSEMENT

<input type="checkbox"/> Constituer une épargne / un patrimoine <input type="checkbox"/> Valoriser son patrimoine <input type="checkbox"/> Protéger financièrement mes proches en cas de décès <input type="checkbox"/> Obtenir des revenus / constituer un complément de retraite <input type="checkbox"/> Souscrire une couverture invalidité <input type="checkbox"/> Autre, précisez :	<input type="checkbox"/> Transmettre son patrimoine en cas de décès <input type="checkbox"/> Utiliser un contrat comme instrument de garantie Objectif de la transaction : Organisme prêteur : adresse :
---	--

SORTIE DE FONDS

À compléter pour toute sortie de fonds supérieure ou égale à 5 000 € :

Montant : €

Renonciation Rachat total Rachat partiel Avance Autres, précisez :

But de l'opération (justification économique de l'opération déclarée par le client) :

Justification économique de l'opération

Transfert d'épargne Achat d'un bien immobilier Donation Achat d'un véhicule Financement de travaux

Frais de scolarité Impôts

Autre, précisez* :

* Préciser l'utilisation envisagée. Les mentions « besoin de trésorerie » ou « train de vie » ne suffisent pas

SECTEUR D'ACTIVITÉ (SA)

Code	Libellé
1	Culture et production animale, chasse et services annexes
2	Sylviculture et exploitation forestière
3	Pêche et aquaculture
5	Extraction de houille et de lignite
6	Extraction d'hydrocarbures
7	Extraction de minerais métalliques
8	Autres industries extractives
9	Services de soutien aux industries extractives
10	Industries alimentaires
11	Fabrication de boissons
12	Fabrication de produits à base de tabac
13	Fabrication de textiles
14	Industrie de l'habillement
15	Industrie du cuir et de la chaussure
16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie
17	Industrie du papier et du carton
18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements
19	Cokéfaction et raffinage
20	Industrie chimique
21	Industrie pharmaceutique
22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
24	Métallurgie
25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
27	Fabrication d'équipements électriques
28	Fabrication de machines et équipements n.c.a.
29	Industrie automobile
30	Fabrication d'autres matériels de transport
31	Fabrication de meubles
32	Autres industries manufacturières
33	Réparation et installation de machines et d'équipements
35	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
36	Captage, traitement et distribution d'eau
37	Collecte et traitement des eaux usées
38	Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération
39	Dépollution et autres services de gestion des déchets
41	Construction de bâtiments
42	Génie civil
43	Travaux de construction spécialisés
45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles
46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles
47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles
49	Transports terrestres et transport par conduites
50	Transports par eau
51	Transports aériens
52	Entreposage et services auxiliaires des transports

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS PERSONNE PHYSIQUE - LUCYA - AVRIL 2026



Code	Libellé
53	Activités de poste et de courrier
55	Hébergement
56	Restauration
58	Édition
59	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale
60	Programmation et diffusion
61	Télécommunications
62	Programmation, conseil et autres activités informatiques
63	Services d'information
64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
65	Assurance
66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance
68	Activités immobilières
69	Activités juridiques et comptables
70	Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion
71	Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques
72	Recherche-développement scientifique
73	Publicité et études de marché
74	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
75	Activités vétérinaires
77	Activités de location et location-bail
78	Activités liées à l'emploi
79	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes
80	Enquêtes et sécurité
81	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager
82	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises
84	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
85	Enseignement
86	Activités pour la santé humaine
87	Hébergement médico-social et social
88	Action sociale sans hébergement
90	Activités créatives, artistiques et de spectacle
91	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
92	Organisation de jeux de hasard et d'argent
93	Activités sportives, récréatives et de loisirs
94	Activités des organisations associatives
95	Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques
96	Autres services personnels
97	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
98	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
99	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux



CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE (CSP)

Code	Libellé
11	Agriculteurs sur petite exploitation
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation
13	Agriculteurs sur grande exploitation
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
71	Anciens agriculteurs exploitants
72	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS PERSONNE PHYSIQUE - LUCYA - AVRIL 2026



Cette auto-certification de résidence fiscale doit impérativement être remplie par les souscripteurs et les bénéficiaires des contrats¹ personnes physiques. Elle a pour vocation de permettre à votre assureur de se conformer à ses obligations concernant l'échange automatique d'informations relatif aux comptes et contrats en matière fiscale². CNP Assurances doit effectuer des diligences d'identification dans le cadre desquelles s'inscrit la présente auto-certification. Dans ce contexte, CNP Assurances remplit des obligations déclaratives annuelles à l'égard de l'administration fiscale française concernant les contrats des personnes non résidentes fiscales en France.

CNP Assurances pourra demander tous justificatifs aux souscripteurs et bénéficiaires des contrats d'assurance afin de lever toute ambiguïté quant à sa (ses) résidence(s) fiscale(s). À défaut de transmission des justificatifs, CNP Assurances effectuera la déclaration avec l'ensemble des résidences fiscales détectées pour les souscripteurs et bénéficiaires.

TOUTES LES ZONES DOIVENT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT RENSEIGNÉES³

IDENTIFICATION	
Nom de naissance :	
Nom d'usage :	
Prénoms :	
Date de naissance :	
Lieu, dpt et pays de naissance :	Commune : _____ Dpt. : _____ Pays : _____
Adresse de résidence principale :	

REPRÉSENTANT LÉGAL (si la personne est un mineur ou un majeur protégé)	
Nom de naissance :	_____
Nom d'usage :	_____
Prénom(s) :	_____
Date de naissance :	_____
Pays de naissance :	_____
Dénomination sociale si personne morale :	_____
Représentée par (nom d'usage, prénom, fonction) :	_____

NATIONALITÉ / CITOYENNETÉ ET RÉSIDENCE FISCALE	
Avez-vous la nationalité / citoyenneté américaine (États-Unis d'Amérique) ⁴ ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Avez-vous votre résidence fiscale en France ⁵ ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Avez-vous une (des) résidence(s) fiscale(s) hors de France ⁵ ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Répondre impérativement à chaque question quelle que soit votre situation

En cas de résidence(s) fiscale(s) hors de France, indiquer votre (vos) pays de résidence(s) fiscale(s) et votre (vos) Numéro(s) d'Identification Fiscale correspondant(s) (NIF ou TIN pour les États-Unis), ou la mention « Non Applicable » (NA) en l'absence de NIF délivré par les autorités du pays de résidence fiscale :

Pays⁶ :

Numéro NIF/TIN⁷ (ou NA) :

DÉCLARATION
<p>Le souscripteur ou bénéficiaire (ou son représentant légal) certifie l'exactitude et l'exhaustivité des informations renseignées ci-dessus via ses propres déclarations et sous sa responsabilité, et s'engage à informer immédiatement CNP Assurances de tout changement de résidence fiscale nécessitant la mise à jour de cette déclaration.</p> <p>Nous attirons votre attention sur le fait qu'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ou faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié est puni, conformément à l'article 441-7 du code pénal, d'un an d'emprisonnement et à 15 000 € d'amende. Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.</p> <p>Ces informations sont destinées à l'assureur et aux autorités fiscales. Par ailleurs, en vue de satisfaire aux obligations fiscales et réglementaires, CNP Assurances ou l'une de ses filiales, peut être amenée à communiquer des informations à des autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées. Conformément au Règlement n°2016/679 relatif à la protection des personnes physiques, à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD ») et à la Loi « Informatique et Libertés » modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données personnelles. Lorsqu'un consentement est nécessaire au traitement, vous disposez du droit de le retirer. Sous certaines conditions réglementaires, vous disposez du droit de demander la limitation du traitement ou de vous y opposer. Vous pouvez exercer ces différents droits en vous rendant sur www.cnp.fr/particulier/deja-assure, ou en contactant directement le service DPO par courrier (CNP Assurances, Service DPO, TSA n° 16939, 4 Promenade Cœur de ville - 92130 Issy-les-Moulineaux) ou par courriel (dpo@cnp.fr).</p> <p>Vous pouvez également demander la portabilité des données que vous avez transmises lorsqu'elles étaient nécessaires au contrat ou lorsque votre consentement était requis.</p> <p>Vous disposez également du droit de prévoir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès.</p> <p>Les réclamations touchant à la collecte ou au traitement de vos données à caractère personnel pourront être adressées au service du Délégué à la Protection des Données, dont les coordonnées ont été précisées ci-dessus. En cas de désaccord persistant concernant vos données, vous avez le droit de saisir la CNIL à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés, 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil.</p> <p>Fait à _____, le _____</p> <p>Signature du souscripteur ou du bénéficiaire (ou de son représentant légal)</p>

Liste des renvois qui figurent au recto :

1. Contrats d'assurance avec valeurs de rachat, contrats de rente et bons de capitalisation.
2. Les obligations relatives à l'échange automatique d'informations sont prévues à l'article 1649 AC du code général des impôts pris en application de :
 - la loi n° 2014-1098 du 29 septembre 2014 ratifiant l'Accord entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (dite « Loi FATCA »),
 - la directive 2014/107/UE du Conseil du 9 décembre 2014 rectifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal (dite Directive de Coopération Administrative ci-après dénommée « DAC »),
 - l'accord multilatéral entre autorités compétentes pour l'échange automatique de renseignements signé le 29 octobre 2014.
3. Pour que l'auto-certification soit valide, chacune des zones doit être dûment renseignée. Une auto-certification incomplète ou mal-renseignée équivaut à une absence de remise de celle-ci. Dans ce cas de figure, nous devons vous considérer comme résident fiscal du ou des pays sur la base des éléments détenus dans nos systèmes d'information
4. Répondre à cette question est obligatoire quelle que soit votre situation.
Si vous avez répondu oui à cette question, vous devez impérativement indiquer comme pays de résidence fiscale « Etats-Unis d'Amérique » et reporter votre n° TIN qui, pour ce pays, est une donnée obligatoire.
Si vous avez répondu non et si vous êtes né(e) aux Etats-Unis d'Amérique, vous devez impérativement fournir un certificat de perte de nationalité américaine, ou en cas de non obtention de la nationalité américaine tout autre justificatif.
5. Répondre à ces deux questions est obligatoire quelle que soit votre situation.
En cas de doute sur sa résidence à des fins fiscales, il est vivement recommandé au client de consulter un conseiller fiscal
6. Indiquer la liste de tous les pays (hors France) où vous êtes considéré(e) comme résident à des fins fiscales.
En cas de résidence fiscale en COM, indiquer le nom de ce territoire comme pays de résidence fiscale.
7. Renseigner le NIF/TIN pour chaque pays correspondant à votre (vos) résidence(s) fiscale(s) hors de France.
La définition du NIF variant pour chacun des pays, il convient de se renseigner auprès de l'administration fiscale du pays concerné.
Si le pays de résidence fiscale n'attribue pas de NIF, indiquer NA pour « Non applicable ».

Cette auto-certification de résidence fiscale doit impérativement être remplie par les souscripteurs et les bénéficiaires des contrats¹ personnes physiques. Elle a pour vocation de permettre à votre assureur de se conformer à ses obligations concernant l'échange automatique d'informations relatif aux comptes et contrats en matière fiscale². CNP Assurances doit effectuer des diligences d'identification dans le cadre desquelles s'inscrit la présente auto-certification. Dans ce contexte, CNP Assurances remplit des obligations déclaratives annuelles à l'égard de l'administration fiscale française concernant les contrats des personnes non résidentes fiscales en France.

CNP Assurances pourra demander tous justificatifs aux souscripteurs et bénéficiaires des contrats d'assurance afin de lever toute ambiguïté quant à sa (ses) résidence(s) fiscale(s). À défaut de transmission des justificatifs, CNP Assurances effectuera la déclaration avec l'ensemble des résidences fiscales détectées pour les souscripteurs et bénéficiaires.

TOUTES LES ZONES DOIVENT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT RENSEIGNÉES³

IDENTIFICATION	
Nom de naissance :	
Nom d'usage :	
Prénoms :	
Date de naissance :	
Lieu, dpt et pays de naissance :	Commune : _____ Dpt. : _____ Pays : _____
Adresse de résidence principale :	

REPRÉSENTANT LÉGAL (si la personne est un mineur ou un majeur protégé)	
Nom de naissance :	_____
Nom d'usage :	_____
Prénom(s) :	_____
Date de naissance :	_____
Pays de naissance :	_____
Dénomination sociale si personne morale :	_____
Représentée par (nom d'usage, prénom, fonction) :	_____

NATIONALITÉ / CITOYENNETÉ ET RÉSIDENCE FISCALE		
Avez-vous la nationalité / citoyenneté américaine (États-Unis d'Amérique) ⁴ ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Avez-vous votre résidence fiscale en France ⁵ ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Avez-vous une (des) résidence(s) fiscale(s) hors de France ⁵ ?	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Répondre impérativement à chaque question quelle que soit votre situation

En cas de résidence(s) fiscale(s) hors de France, indiquer votre (vos) pays de résidence(s) fiscale(s) et votre (vos) Numéro(s) d'Identification Fiscale correspondant(s) (NIF ou TIN pour les États-Unis), ou la mention « Non Applicable » (NA) en l'absence de NIF délivré par les autorités du pays de résidence fiscale :

Pays⁶ :

Numéro NIF/TIN⁷ (ou NA) :

DÉCLARATION
<p>Le souscripteur ou bénéficiaire (ou son représentant légal) certifie l'exactitude et l'exhaustivité des informations renseignées ci-dessus via ses propres déclarations et sous sa responsabilité, et s'engage à informer immédiatement CNP Assurances de tout changement de résidence fiscale nécessitant la mise à jour de cette déclaration.</p> <p>Nous attirons votre attention sur le fait qu'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ou faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié est puni, conformément à l'article 441-7 du code pénal, d'un an d'emprisonnement et à 15 000 € d'amende. Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.</p> <p>Ces informations sont destinées à l'assureur et aux autorités fiscales. Par ailleurs, en vue de satisfaire aux obligations fiscales et réglementaires, CNP Assurances ou l'une de ses filiales, peut être amenée à communiquer des informations à des autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées. Conformément au Règlement n°2016/679 relatif à la protection des personnes physiques, à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD ») et à la Loi « Informatique et Libertés » modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données personnelles. Lorsqu'un consentement est nécessaire au traitement, vous disposez du droit de le retirer. Sous certaines conditions réglementaires, vous disposez du droit de demander la limitation du traitement ou de vous y opposer. Vous pouvez exercer ces différents droits en vous rendant sur www.cnp.fr/particulier/deja-assure, ou en contactant directement le service DPO par courrier (CNP Assurances, Service DPO, TSA n° 16939, 4 Promenade Cœur de ville - 92130 Issy-les-Moulineaux) ou par courriel (dpo@cnp.fr).</p> <p>Vous pouvez également demander la portabilité des données que vous avez transmises lorsqu'elles étaient nécessaires au contrat ou lorsque votre consentement était requis.</p> <p>Vous disposez également du droit de prévoir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès.</p> <p>Les réclamations touchant à la collecte ou au traitement de vos données à caractère personnel pourront être adressées au service du Délégué à la Protection des Données, dont les coordonnées ont été précisées ci-dessus. En cas de désaccord persistant concernant vos données, vous avez le droit de saisir la CNIL à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés, 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil.</p> <p>Fait à _____, le _____</p> <p>Signature du souscripteur ou du bénéficiaire (ou de son représentant légal)</p>

Liste des renvois qui figurent au recto :

1. Contrats d'assurance avec valeurs de rachat, contrats de rente et bons de capitalisation.
2. Les obligations relatives à l'échange automatique d'informations sont prévues à l'article 1649 AC du code général des impôts pris en application de :
 - la loi n° 2014-1098 du 29 septembre 2014 ratifiant l'Accord entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (dite « Loi FATCA »),
 - la directive 2014/107/UE du Conseil du 9 décembre 2014 rectifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal (dite Directive de Coopération Administrative ci-après dénommée « DAC »),
 - l'accord multilatéral entre autorités compétentes pour l'échange automatique de renseignements signé le 29 octobre 2014.
3. Pour que l'auto-certification soit valide, chacune des zones doit être dûment renseignée. Une auto-certification incomplète ou mal-remplie équivaut à une absence de remise de celle-ci. Dans ce cas de figure, nous devons vous considérer comme résident fiscal du ou des pays sur la base des éléments détenus dans nos systèmes d'information
4. Répondre à cette question est obligatoire quelle que soit votre situation.
Si vous avez répondu oui à cette question, vous devez impérativement indiquer comme pays de résidence fiscale « Etats-Unis d'Amérique » et reporter votre n° TIN qui, pour ce pays, est une donnée obligatoire.
Si vous avez répondu non et si vous êtes né(e) aux Etats-Unis d'Amérique, vous devez impérativement fournir un certificat de perte de nationalité américaine, ou en cas de non obtention de la nationalité américaine tout autre justificatif.
5. Répondre à ces deux questions est obligatoire quelle que soit votre situation.
En cas de doute sur sa résidence à des fins fiscales, il est vivement recommandé au client de consulter un conseiller fiscal
6. Indiquer la liste de tous les pays (hors France) où vous êtes considéré(e) comme résident à des fins fiscales.
En cas de résidence fiscale en COM, indiquer le nom de ce territoire comme pays de résidence fiscale.
7. Renseigner le NIF/TIN pour chaque pays correspondant à votre (vos) résidence(s) fiscale(s) hors de France.
La définition du NIF variant pour chacun des pays, il convient de se renseigner auprès de l'administration fiscale du pays concerné.
Si le pays de résidence fiscale n'attribue pas de NIF, indiquer NA pour « Non applicable ».



Assurons
un monde
plus ouvert

Offre Bonus
2026 / 2027

LUCYA CNP

MARS 2026

Code MAR26

Bénéficiez d'une bonification de votre épargne

Offre commerciale bonus 2026 / 2027

Sous conditions

CNP Assurances met en place une
offre de bonification sur versement
sur le contrat **Lucya CNP**



L'investissement sur les supports en unités de compte comporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse comme à la baisse, dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. Le souscripteur supporte seul le risque de perte en capital



REVALORISATION EXCEPTIONNELLE (Bonus sur versement)

Profitez d'une revalorisation exceptionnelle **pour tout versement initial ou libre, d'un montant minimum de 5 000 €, entre le 16/03/2026 et le 31/08/2026**¹, sous réserve d'un taux d'unités de compte **minimum de 40 %** sur le versement et du maintien de ce taux durant la période².



Offre limitée :

L'enveloppe étant limitée, elle peut être clôturée à tout moment.

Avant tout versement, nous vous invitons à vérifier sa validité auprès de **Lucya**.

Grâce à cette revalorisation exceptionnelle, vous boostez le rendement de la part des versements investie sur le support en euros. **Cette offre vous permet d'augmenter l'éventuelle participation aux bénéfices versée les 31/12/2026 et 31/12/2027**³ sur la part du versement éligible, en fonction du taux d'unités de compte de votre versement, dans la limite du plafond maximum de participation aux bénéfices⁴.

REVALORISATION EXCEPTIONNELLE 2026 et 2027

Pour les versements réalisés entre le 16/03/2026 et le 31/08/2026¹

Taux d'unités de compte constaté lors du versement	Revalorisation exceptionnelle nette de frais sur la part du versement investie sur le support en euros	Plafond maximum de participation aux bénéfices net de frais ⁴
40 % ≤ Taux d'UC < 60 %	+ 2,20 % ⁵	4,55 %
Taux d'UC ≥ 60 %	+ 2,70 % ⁵	5,05 %

CONDITIONS D'APPLICATION DE LA REVALORISATION EXCEPTIONNELLE :

- **Au-delà de 500 000 €**, l'accord de CNP Assurances est nécessaire.
- Si la part du versement sur le support en euros est **supérieure à 2,5 M€**, l'éligibilité à la revalorisation exceptionnelle est conditionnée à la signature d'un avenant prévoyant des frais de sortie en cas d'arbitrage ou de rachat du support en euros ou de rachat total du contrat jusqu'à fin 2028 à hauteur de la revalorisation exceptionnelle perçue
- Le versement n'est pas éligible si le souscripteur a effectué, après le 1^{er} janvier 2026, un rachat sur tout contrat d'assurance vie ou de capitalisation souscrit chez CNP Assurances.
- Les **versements réguliers** ne bénéficient pas de l'offre bonus.
- Les contrats présentant des **rachats partiels programmés** ne sont pas éligibles à l'offre bonus.
- Jusqu'au 01/01/2028, la mise en place de rachats partiels programmés entraîne la perte du bonus.
- Le désinvestissement des supports en unités de compte par arbitrage ou par rachat, réduisant la part en unités de compte du versement, entraînera la perte totale de la revalorisation exceptionnelle⁵ sur votre support en euros.
- En cas de désinvestissement total du support en euros après un rachat ou un arbitrage, CNP Assurances n'applique aucune revalorisation.

¹ Date de signature de la Proposition d'Assurance ou du document d'opération financière « Versement Libre ».

² Le maintien du taux d'unités de compte s'apprécie hors effet des fluctuations de marché et du prélèvement des frais de gestion.

³ La revalorisation exceptionnelle s'appliquera au prorata de la durée d'investissement sur la part du versement éligible affectée au support en euros, sous réserve d'être toujours investie au 31/12/2026 puis au 31/12/2027 selon les conditions de l'offre.

⁴ Participation aux bénéfices avant prélèvements sociaux.

⁵ Revalorisation exceptionnelle nette de frais sur encours et avant prélèvements sociaux.

J'opte pour l'offre : + 2,20 % + 2,70 %

Signature du (des) souscripteur(s)

Précédé de la mention « Lu et approuvé »